



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

RAPPORT SUR UN ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE GLOBAL ENTRE LE CANADA ET L'INDE

Rapport du Comité permanent du commerce international

Le président

L'hon. Rob Merrifield

MAI 2013

41^e LÉGISLATURE, PREMIÈRE SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

**RAPPORT SUR UN ACCORD
DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE GLOBAL
ENTRE LE CANADA ET L'INDE**

**Rapport du Comité permanent du
commerce international**

Le président

L'hon. Rob Merrifield

MAI 2013

41^e LÉGISLATURE, PREMIÈRE SESSION

COMITÉ PERMANENT DU COMMERCE INTERNATIONAL

PRÉSIDENT

L'hon. Rob Merrifield

VICE-PRÉSIDENTS

Don Davies

L'hon. Wayne Easter

MEMBRES

L'hon. Ron Cannan

Russ Hiebert

Ed Holder

Gerald Keddy

Marc-André Morin

Annick Papillon

Jasbir Sandhu

Bev Shipley

Devinder Shory

GREFFIER DU COMITÉ

Paul Cardegna

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Alexandre Gauthier, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DU COMMERCE INTERNATIONAL

a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié un un accord de partenariat économique global (APEG) avec l'Inde et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT SUR UN ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE GLOBAL ENTRE LE CANADA ET L'INDE	1
INTRODUCTION	1
LES ACTIVITÉS DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT ENTRE LE CANADA ET L'INDE	2
LES NÉGOCIATIONS EN VUE D'UN APEG ENTRE LE CANADA ET L'INDE.....	5
Le processus de négociation	5
Le champ d'application d'un éventuel APEG.....	6
TIRER PROFIT DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE L'INDE	8
L'Inde : une superpuissance économique en devenir.....	8
L'image de marque du Canada en Inde	9
LES BARRIÈRES ENTRAVANT LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT ENTRE LE CANADA ET L'INDE	11
Les barrières tarifaires.....	11
Les barrières non tarifaires.....	12
La lourdeur administrative et corruption	12
Les infrastructures inadéquates	14
Les mesures sanitaires et phytosanitaires.....	14
Les mesures concernant l'investissement.....	15
La complexité du système de gouvernement fédéral indien.....	16
LES EFFETS ESCOMPTÉS D'UN APEG ENTRE LE CANADA ET L'INDE	17
L'impact global.....	17
Le commerce des marchandises et marchés publics	19
Le commerce des services.....	22
L'admission temporaire des gens d'affaires	23
CONCLUSION	24
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	27
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS.....	29
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	33
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	35

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA	37
RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE DU PARTI LIBÉRAL	43

RAPPORT SUR UN ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE GLOBAL ENTRE LE CANADA ET L'INDE

INTRODUCTION

Le 1^{er} décembre 2011, le Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes (ci-après le Comité) a entrepris une étude portant sur les négociations en vue d'un accord de partenariat économique global (APEG) entre le Canada et l'Inde. Entre les mois de décembre 2011 à mars 2013, le Comité a tenu des audiences à Ottawa afin de connaître le point de vue de 42 intervenants canadiens sur les principaux enjeux de ces négociations.

En raison principalement de l'absence de progrès réalisé en vue d'un nouvel accord multilatéral à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de nombreux pays, y compris le Canada, choisissent de mettre l'accent sur la conclusion d'accords bilatéraux et régionaux en matière de libéralisation commerciale. Conformément à l'une de ses priorités déclarées en matière de politique étrangère, le Canada a porté une grande attention au renforcement des liens économiques avec certains pays où les occasions et les intérêts canadiens présentent le plus grand potentiel de croissance. C'est dans ce contexte que le gouvernement du Canada a ciblé l'Inde comme étant un marché prioritaire¹ et a souligné les secteurs d'activité où des occasions se présentent aux sociétés canadiennes dans ce pays, au nombre desquels on compte l'infrastructure, l'énergie, l'agroalimentaire, l'éducation, la science et la technologie².

Avec une population estimée à 1,2 milliard d'habitants en juillet 2012³, l'Inde est la démocratie la plus peuplée au monde. On s'attend même à ce que le pays dépasse la Chine d'ici 2025 pour le nombre d'habitants, car son taux de croissance démographique est supérieur⁴. L'Inde est l'un des quatre pays faisant partie de la zone BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine). Ces pays se caractérisent par un territoire étendu et un poids démographique conséquent, par leur capacité à devenir des forces motrices de l'économie mondiale et leur taux de croissance économique élevé. Pour ce qui est de ce dernier critère, on estime que le taux de croissance annuel du produit intérieur brut (PIB)

1 Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international [MAECI], [Saisir les avantages globaux : La stratégie commerciale mondiale pour assurer la croissance et la prospérité du Canada](#), mars 2009.

2 MAECI, [Relations Canada-Inde](#), janvier 2013.

3 U.S. Central Intelligence Agency, [The World Factbook: India](#), février 2013 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

4 Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la Population, [World Population Prospects: The 2010 Revision](#), décembre 2012 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

de l'Inde en 2012 était de 6,0 %; on prévoit que la croissance restera élevée au cours des cinq prochaines années, quoiqu'inférieur à 10 % annuellement⁵.

Le Canada et l'Inde coopèrent dans un certain nombre de secteurs bilatéraux et mondiaux, dont la sécurité régionale et la lutte contre le terrorisme, les sciences et la technologie ainsi que l'environnement et l'énergie. Les deux pays interagissent aussi sur des questions d'intérêt commun par le truchement d'une variété de tribunes multilatérales, comme le G20⁶. Les relations bilatérales entre le Canada et l'Inde sont soutenues par une importante communauté indo-canadienne en pleine croissance, qui compte plus de un million de personnes selon les estimations actuelles⁷. En 2011, l'Inde était la troisième source d'immigrants en importance au Canada après les Philippines et la Chine⁸.

Le présent rapport fournit de l'information sur la relation commerciale et d'investissement qui prévaut actuellement entre le Canada et l'Inde, identifie les enjeux qui devraient être les priorités du Canada dans le cadre des négociations d'un APEG entre les deux pays du point de vue des intervenants canadiens et présente des recommandations au gouvernement fédéral.

LES ACTIVITÉS DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT ENTRE LE CANADA ET L'INDE⁹

En 2012, le commerce de marchandises entre le Canada et l'Inde s'est chiffré à 5,2 milliards de dollars, soit 2,3 milliards de dollars d'exportations canadiennes et 2,9 milliards de dollars d'importations de l'Inde. Même si elle figurait au 15^e rang des principaux partenaires commerciaux du Canada en 2012, l'Inde ne constitue pas un grand partenaire commercial si l'on tient compte de sa population et de sa croissance économique relativement rapide.

L'Inde a été, en 2012, la 12^e destination en importance des exportations du Canada et la 5^e en Asie, une région qui comprend 27 pays. Elle a aussi été la 20^e source des importations canadiennes et la 5^e en Asie durant la même année.

De 2007 à 2012, la valeur des exportations canadiennes vers l'Inde a augmenté en moyenne de 5,6 % par an comparativement à une augmentation de 0,2 % pour

5 Fonds monétaire international, « Gross domestic product, Constant prices, Percent change », [World Economic Outlook Database](#), octobre 2012 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

6 MAECI, [Relations Canada-Inde](#), janvier 2013.

7 *Ibid.*

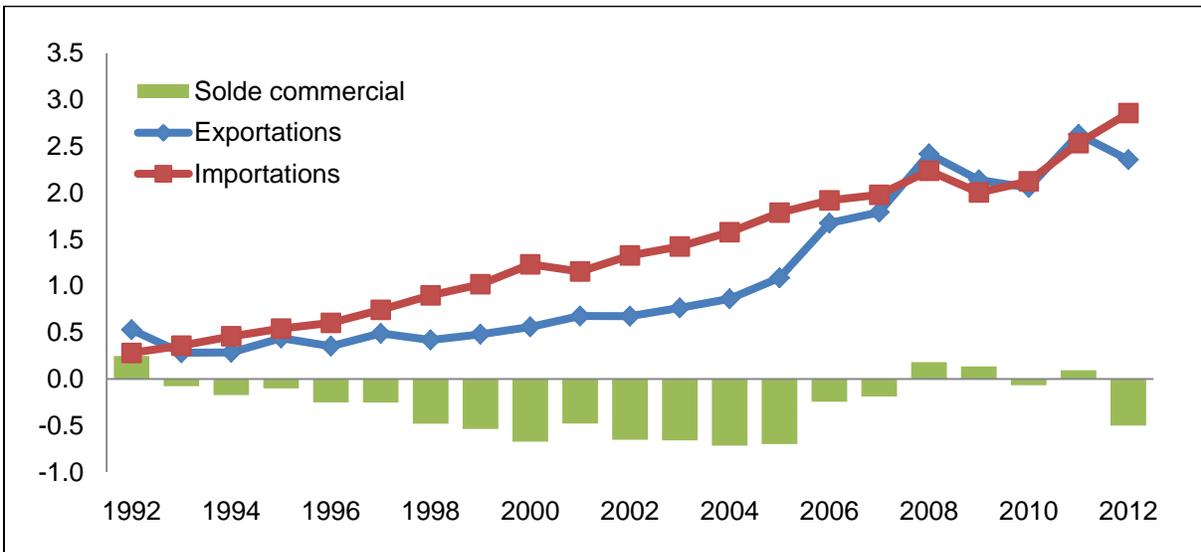
8 Citoyenneté et Immigration Canada, [Faits et chiffres 2011 – Aperçu de l'immigration : Résidents permanents et temporaires](#), octobre 2012.

9 Les données présentées dans cette section sont tirées des données annuelles de Statistique Canada. Les données sur le commerce des marchandises sont basées sur les déclarations en douane; celles sur le commerce des services et l'investissement direct à l'étranger, sur la balance des paiements.

l'ensemble des pays. Toutefois, la valeur des exportations du Canada vers l'Inde a diminué de 10,4 % de 2011 à 2012.

De 2007 à 2012, la valeur des importations canadiennes en provenance de l'Inde s'est accrue en moyenne de 7,6 % par an comparativement à une augmentation de 2,6 % pour l'ensemble des pays. La valeur des importations du Canada en provenance de l'Inde a augmenté de 12,7 % de 2011 à 2012.

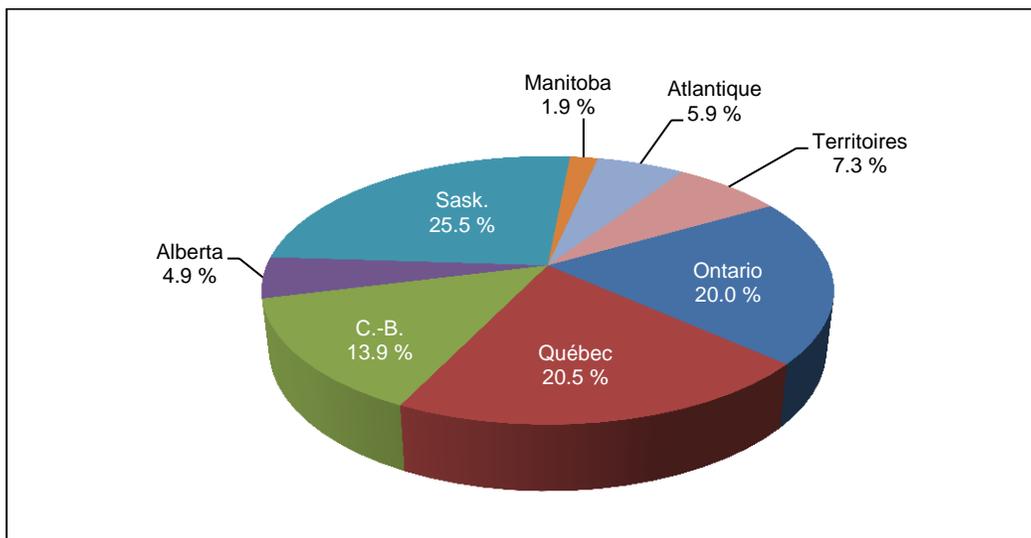
Figure 1 — Valeur du commerce de marchandises du Canada avec l'Inde, 1992-2012, en milliards de dollars



Source : Figure préparée à partir des données de Statistique Canada.

La Saskatchewan, le Québec et l'Ontario ont été les provinces ayant exporté le plus de marchandises vers l'Inde en 2012, avec des exportations dont la valeur totalisait respectivement 601,5, 485,0 et 471,7 millions de dollars.

Figure 2 — Commerce de marchandises du Canada avec l'Inde, par province/territoire, 2012



Source : Figure préparée à partir des données de Statistique Canada.

En 2012, le Canada a été un exportateur net de matières premières vers l'Inde, mais un importateur net de produits manufacturés en provenance de ce pays.

Tableau 1 — Principales exportations canadiennes vers l'Inde et importations canadiennes en provenance de ce pays, 2012, en millions de dollars

Exportations		Importations	
Produit	Total	Produit	Total
Légumes à cosse secs, écosés, décortiqués ou cassés.	504,4	Médicaments présentés sous forme de doses ou pour la vente au détail	148,5
Hélicoptères, aéronefs et véhicules spatiaux	270,3	Huiles (autres que brutes) de pétrole ou de minéraux bitumineux	113,1
Diamants	175,0	Articles de bijouterie ou de joaillerie	107,6
Papier journal, en rouleaux ou en feuilles	173,3	Diamants	98,8
Charbon et combustibles solides obtenus à partir de Charbon	160,7	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine	96,8

Source : Statistique Canada

Malgré le fait qu'une partie intégrante des économies canadienne et indienne dépende de l'industrie des services, le commerce de services entre le Canada et l'Inde en 2010 — l'année la plus récente pour laquelle les données sont disponibles — ne s'est élevé qu'à 1,2 milliard de dollars réparti comme suit : 446 millions de dollars d'exportations canadiennes et 722 millions de dollars d'importations de l'Inde.

En 2011, les investissements directs canadiens en Inde représentaient 587 millions de dollars, ce qui faisait de ce pays la 40^e destination en importance pour l'investissement étranger du Canada. En contrepartie, les investissements directs de l'Inde au Canada étaient de 4,4 milliards de dollars cette année-là, soit la 13^e source en importance d'investissement étranger au Canada.

LES NÉGOCIATIONS EN VUE D'UN APEG ENTRE LE CANADA ET L'INDE

Le processus de négociation

C'est en juillet 2007 que s'est amorcé le processus de négociation d'accords commerciaux officiels et exécutoires entre le Canada et l'Inde lorsque les ministres responsables des deux pays ont annoncé leur intention de signer et de ratifier un accord de promotion et de protection des investissements étrangers (APIE). Le Canada n'a toutefois pas encore signé d'APIE avec l'Inde.

En novembre 2009, le Canada et l'Inde ont annoncé la création d'un groupe d'étude conjoint Canada-Inde — formé de représentants canadiens et indiens — chargé d'examiner la possibilité de conclure un APEG. Une analyse économique réalisée par le Canada a déterminé que des gains considérables et symétriques pouvaient être réalisés par l'élimination des obstacles au commerce entre le Canada et l'Inde. Au moment de la réalisation de l'étude, il a été estimé que le Canada et l'Inde pourraient enregistrer une croissance respective de 0,4 et de 0,5 % de leur PIB, ce qui représenterait des gains d'environ 6 milliards de dollars canadiens pour chacun des pays. L'analyse économique réalisée par l'Inde, fondée sur des hypothèses différentes, a estimé des gains plus importants, d'environ 12 milliards de dollars américains pour l'Inde et de 15 milliards de dollars américains pour le Canada.

Le groupe d'étude conjoint a conclu son travail en précisant que le terrain d'entente était suffisamment grand pour qu'il recommande au Canada et à l'Inde de négocier un APEG¹⁰. Les négociations entre les deux pays ont été officiellement amorcées le 16 novembre 2010. Depuis lors, il y a eu sept rondes de négociations.

Le négociateur commercial en chef du gouvernement du Canada dans le cadre des négociations pour un APEG Canada-Inde (ci-après le négociateur commercial en chef du Canada) a indiqué au Comité que les négociations pour un APEG entre le Canada et l'Inde étaient une priorité absolue pour le gouvernement du Canada et qu'ils avaient reçu

10 *Ibid.*

comme directive de mener les négociations à terme d'ici la fin de l'année 2013¹¹. On a également fait savoir au Comité que les séries de négociations avec l'Inde allaient être plus courtes, plus précises et plus fréquentes que ce qui est habituellement le cas dans le cadre de négociations similaires avec d'autres pays. Ceci s'explique en partie par le fait que l'Inde compte sur une très petite équipe pour mener ses négociations commerciales¹². À ce sujet, John Harriss (professeur et directeur, School for International Studies, Simon Fraser University) a affirmé :

L'un des problèmes auquel il faut faire face dans ces négociations c'est que la capacité bureaucratique de l'Inde pour ce qui est de mener des négociations commerciales est très limitée. Mes collègues me disent que l'équipe de négociation indienne lors de pourparlers importants est de trois personnes alors que les Chinois, par exemple, arrivent avec un contingent de 50 personnes. La capacité bureaucratique est limitée et à l'heure actuelle je pense que la priorité de l'Inde est de conclure des accords commerciaux avec l'Asie du Sud-Est et de mener à terme les négociations avec l'Union européenne qui durent depuis longtemps¹³.

Le champ d'application d'un éventuel APEG

Le Comité a entendu une variété de témoignages quant au champ d'application d'un éventuel APEG entre le Canada et l'Inde. Suresh Madan (champion, Divisions au Canada, membre, Conseil d'administration global, The Indus Entrepreneurs) a salué le progrès qui aurait été effectué jusqu'à maintenant à la table de négociation et a fait savoir qu'un accord devrait être conclu le plus rapidement possible en fonction des points sur lesquels les deux parties s'entendent actuellement, alors qu'on pourrait se pencher sur les questions en suspens lors de négociations subséquentes¹⁴.

Pour Jason Langrish (conseiller principal en commerce, Conseil de commerce Canada-Inde), les accords commerciaux ne sont pas tous de même nature et reflètent, entre autres, l'importance des échanges commerciaux et de l'investissement entre les parties ainsi que des liens institutionnels entre ceux-ci. Ainsi, il est normal de s'attendre à ce qu'un éventuel APEG Canada-Inde ne soit pas aussi complet qu'un éventuel accord de libéralisation économique entre le Canada et l'Union européenne, par exemple¹⁵.

La Chambre de commerce du Canada a quant à elle noté qu'il était important qu'un APEG Canada-Inde « soit un accord complet, équilibré et de grande qualité qui garantira un accès permanent et réel aux marchés aux exportateurs canadiens de biens et de services, tout en veillant aussi à tenir compte des sensibilités des parties. Un accord limité

11 MAECI, [Témoignages](#), réunion n° 56, 1^{re} session, 41^e législature, 27 novembre 2012.

12 MAECI, [Témoignages](#), réunion n° 16, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2011.

13 John Harriss, [Témoignages](#), réunion n° 65, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013.

14 Suresh Madan, [Témoignages](#), réunion n° 64, 1^{re} session, 41^e législature, 25 février 2013.

15 Jason Langrish, [Témoignages](#), réunion n° 57, 1^{re} session, 41^e législature, 29 novembre 2012.

pourrait vite perdre de la pertinence pour les milieux d'affaires des deux pays et devoir être mis à jour moins d'une décennie après sa conclusion¹⁶ ».

Si certains témoins ont dit espérer que les négociations débouchent vers un accord complet et ambitieux, d'autres ont soutenu que les parties impliquées devaient modérer leurs attentes et être réalistes en ce qui a trait au contenu d'un éventuel texte. À cet égard, Rahul Shastri (coordonnateur national, Fondation Canada-Inde) s'est montré inquiet du peu de progrès apparent des négociations jusqu'à maintenant et du risque que les négociations mènent à un accord d'envergure très réduite¹⁷. John Harriss a partagé cette inquiétude en affirmant qu'il allait être très difficile pour le Canada et l'Inde de conclure un accord qui ne soit pas superficiel¹⁸.

En se fiant aux derniers accords de libre-échange négociés par le Canada, la démarche du gouvernement du Canada consiste, actuellement, à négocier trois accords distincts mais reliés entre eux : l'accord de libre-échange et des accords parallèles sur la coopération dans le domaine du travail et de l'environnement. Dans le contexte des négociations d'un APEG Canada-Inde, le négociateur commercial en chef du Canada a dit au Comité que bien que le Canada s'efforce de promouvoir le respect des normes internationales sur les conditions de travail et la protection de l'environnement, l'Inde a, par le passé, opposé une résistance à l'inclusion de mesures de protection des droits des travailleurs et de l'environnement dans les accords sur le commerce international¹⁹. Au sujet de l'environnement, John Harriss a fait remarquer que l'Inde a généralement été opposée à la mise en œuvre de règlements environnementaux dans le passé, et que la mise en œuvre d'une loi fédérale sur l'environnement par les gouvernements infranationaux indiens posait problème²⁰.

John Harriss a également abordé la question des droits du travail en Inde et fait ressortir quelques-uns des défis auxquels le pays est confronté. Il a mentionné plus particulièrement la difficulté de contrôler le travail des enfants, la croissance importante du recours aux travailleurs contractuels, dont les droits sont à toutes fins utiles inexistantes, et les problèmes avec lesquels doit composer le mouvement syndical à cause de la « fragmentation politique²¹ ».

16 Chambre de commerce du Canada, *Canada-Inde : La voie de l'avenir*, Présentation au Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes, 27 mars 2013.

17 Rahul Shastri, [Témoignages](#), réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 20 novembre 2012.

18 John Harriss, [Témoignages](#), réunion n° 65, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013.

19 MAECI, [Témoignages](#), réunion n° 56, 1^{re} session, 41^e législature, 27 novembre 2012.

20 John Harriss, [Témoignages](#), réunion n° 65, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013.

21 Ibid.

TIRER PROFIT DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE L'INDE

L'Inde : une superpuissance économique en devenir

D'un point de vue historique, la localisation de l'Inde le long des itinéraires commerciaux traditionnels, sa population imposante et ses régions caractérisées par une forte densité démographique ont fait de l'économie de ce pays un acteur important de l'économie mondiale jusqu'au XIXe siècle. Ce rôle s'est toutefois amenuisé au fil du temps alors que les efforts de l'Inde pour se moderniser n'ont pas suivi le rythme des autres pays. La modernisation rapide que connaît l'Inde depuis quelques années et l'adoption graduelle des principes axés sur le marché ont toutefois fait dire à plusieurs témoins que le pays est redevenu un important acteur de l'économie mondiale et que le Canada devrait prendre les mesures nécessaires afin de tirer profit du potentiel économique de l'Inde.

Selon le négociateur commercial en chef du Canada, l'Inde devrait avoir la quatrième économie en importance au monde d'ici 2025 et la troisième d'ici 2050. Qui plus est, l'Inde représente aujourd'hui un acteur essentiel dans l'échelle des valeurs mondiales et sa classe moyenne compte entre 150 et 250 millions de personnes. Sur cette base, ils ont affirmé que l'Inde constitue un marché prioritaire pour les engagements commerciaux du Canada²².

Plusieurs témoins ont soutenu que les occasions d'affaires, à l'heure actuelle et dans un avenir rapproché, sont considérables. Satish Thakkar (témoignant à titre personnel) a affirmé :

Dans le domaine des télécommunications, par exemple, il y a plus de 500 millions d'abonnés à des services de téléphonie cellulaire, et il y en a de 10 à 15 millions de plus chaque mois. Dans le domaine des infrastructures, l'Inde prévoit dépenser 1 billion de dollars dans un avenir proche. En éducation, l'Inde a besoin de plus de 1 000 nouvelles universités et de 50 000 collèges professionnels pour répondre à ses besoins de plus en plus importants²³.

Gian Dhesi (président, Pacific Exotic Food Inc.) a également souligné les possibilités d'affaires en Inde, et a indiqué que les dépenses des consommateurs, entre 2006 et 2011, étaient passées de 549,0 milliards à 1,1 billion de dollars américains, et que 250 millions de personnes entreraient sur le marché du travail d'ici 2030²⁴.

Des témoins ont également parlé de la croissance économique de l'Inde. John Harriss, par exemple, a mentionné que « l'Inde aura de la difficulté à maintenir le taux de croissance qu'elle souhaite²⁵ ». Cela étant dit, d'autres ont dit être plus optimistes

22 MAECI, [Témoignages](#), réunion n° 16, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2011.

23 Satish Thakkar, [Témoignages](#), réunion n° 57, 1^{re} session, 41^e législature, 29 novembre 2012.

24 Gian Dhesi, Mémoire soumis au Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes, 1^{er} mars 2013.

25 John Harriss, [Témoignages](#), réunion n° 65, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013.

au sujet des perspectives de croissance de l'Inde et des débouchés qui s'offrent aux gens d'affaires étrangers. À l'heure actuelle, plusieurs pays tentent de courtiser l'Inde afin d'approfondir leurs relations économiques et diplomatiques avec elle. Le négociateur commercial en chef du Canada a d'ailleurs noté que l'Inde a déjà négocié des accords de libre-échange avec plusieurs autres pays ou groupes de pays, dont le Chili, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Corée du Sud et, plus récemment, le Japon. En plus du Canada, l'Inde négocie également des accords de libre-échange avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie et l'Union européenne à l'heure actuelle²⁶.

L'image de marque du Canada en Inde

Le Comité a noté un consensus parmi les témoins quant aux possibilités économiques en Inde et sur la nécessité pour le Canada de se positionner favorablement afin de tirer profit de celles-ci. Les avis relativement à l'image de marque du Canada en Inde ont toutefois été plus variés.

Selon Eugene Beaulieu (professeur d'économie, University of Calgary), lorsque l'Inde a commencé à libéraliser son économie, c'est avec les pays qui l'entourent qu'elle a commencé à commercer davantage et le Canada n'était pas dans la mire des décideurs et des gens d'affaires indiens. Bien que les choses aient évolué et que l'Inde s'emploie maintenant à conclure des accords en matière de commerce et d'investissement avec de nombreux pays, il est d'avis que le Canada ne fait toujours pas partie des priorités de l'Inde²⁷.

Dans le même ordre d'idées, le négociateur commercial en chef du Canada a confirmé que l'image de marque du Canada était faible en Inde parce que celui-ci n'est qu'un prétendant parmi tant d'autres et qu'étant donné la distance qui sépare les deux pays, le Canada représente, du point de vue indien, ce qui pourrait être qualifié « d'option dispendieuse²⁸ ».

Rahul Shastri a quant à lui affirmé que les échanges commerciaux limités entre le Canada et l'Inde étaient difficiles à justifier compte tenu des liens qui unissent les deux pays, dont la langue anglaise, les systèmes judiciaires similaires et la présence d'une grande communauté indo-canadienne au Canada²⁹.

Le rôle que peut jouer la diaspora indienne au Canada dans le rapprochement des relations commerciales entre le Canada et l'Inde a été soulevé à plusieurs reprises lors de l'étude. On a dit au Comité que la présence au Canada de plus d'un million de Canadiens d'origine indienne représente un atout considérable pour le Canada, d'autant plus

26 MAECI, [Témoignages](#), réunion n° 56, 1^{re} session, 41^e législature, 27 novembre 2012.

27 Eugene Beaulieu, [Témoignages](#), réunion n° 59, 1^{re} session, 41^e législature, 11 décembre 2012.

28 MAECI, [Témoignages](#), réunion n° 56, 1^{re} session, 41^e législature, 27 novembre 2012.

29 Rahul Shastri, [Témoignages](#), réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 20 novembre 2012.

que les membres de cette diaspora sont de plus en plus engagés politiquement et économiquement. Pradeep Sood (président et directeur général, Starling Corporation) a soutenu qu'il fallait consulter davantage les Canadiens d'origine indienne afin de tirer profit de leurs connaissances et de leurs réseaux. Il a affirmé :

[J]'ai toujours pensé que nous ne consultions pas assez les Canadiens d'origine indienne, qui sont plus d'un million. C'est à ce moment-là que la diaspora nous aiderait énormément. Les réseaux de la diaspora pourraient nous aider grandement à faire comprendre aux Canadiens comment le système fonctionne, comment il peut être plus utile et productif, et comment on peut réussir le plus rapidement possible³⁰.

La diaspora indienne au Canada représente un atout d'autant plus utile considérant l'importance des relations interpersonnelles dans la conduite des affaires en Inde. À cet égard, Eugene Beaulieu a fait savoir que les données montrent qu'une diaspora importante dans un pays hôte stimulait le commerce et l'investissement avec le pays d'origine, un phénomène qui est dû à l'existence de réseaux³¹.

En plus de la diaspora indienne, on a dit au Comité que le Canada compte sur d'autres atouts qui pourraient aider les exportateurs et investisseurs canadiens à percer le marché indien en plus d'attirer l'attention du gouvernement indien. Tout d'abord, le Canada et l'Inde ont plusieurs caractéristiques communes sur les plans socio-économiques et politiques. Tel que décrit par Satish Thakkar :

Ce sont deux démocraties parlementaires et deux sociétés pluralistes qui sont gouvernées par la volonté de leur peuple. Les deux pays ont une économie axée sur le savoir qui est fondé sur l'expansion continue du secteur des services. Les deux sociétés et les deux économies possèdent des éléments complémentaires qui, si la situation est mise à profit correctement, permettront l'intégration des relations bilatérales³².

Aux yeux de certains témoins, les ressources énergétiques et alimentaires du Canada représentent ses atouts les plus importants étant donné la demande en Inde pour ces ressources. Selon Yuen Pau Woo (président et chef de la direction, Fondation Asie Pacifique du Canada), lorsqu'il est question de commerce, d'aide ou de savoir-faire dans les domaines de l'énergie et de l'alimentation, les Indiens pensent au Canada³³. D'autres témoins ont confirmé qu'en matière de sécurité énergétique et alimentaire, le Canada bénéficie d'une image de marque très favorable en Inde.

Des témoins ont incité le gouvernement et les gens d'affaires canadiens à miser sur ces atouts tout comme sur les autres points forts pour lesquels le Canada est reconnu en Inde, c'est-à-dire la qualité des produits et les capacités technologiques des entreprises

30 Pradeep Sood, [Témoignages](#), réunion n° 64, 1^{re} session, 41^e législature, 25 février 2013.

31 Eugene Beaulieu, [Témoignages](#), réunion n° 59, 1^{re} session, 41^e législature, 11 décembre 2012.

32 Satish Thakkar, [Témoignages](#), réunion n° 57, 1^{re} session, 41^e législature, 29 novembre 2012.

33 Yuen Pau Woo, [Témoignages](#), réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 20 novembre 2012.

canadiennes. Vikram Khurana (fondateur et directeur général, Prudential Consulting inc.) a fait valoir que ces atouts permettent au Canada de jouir d'une bonne réputation en Inde : « Regardez le secteur de l'énergie et des mines, et la technologie nucléaire. C'est nous [le Canada] qui, les premiers, avons fourni la technologie CANDU à l'Inde, qui l'a depuis remaniée et améliorée grâce à ses innovations. Regardez l'infrastructure, un domaine où SNC-Lavalin se démarque et où ACORN International s'implique beaucoup³⁴. »

En plus de miser sur les atouts pour lesquels les Canadiens sont reconnus en Inde, Todd Winterhalt (vice-président, Développement des affaires, Marchés internationaux, Exportation et développement Canada) a conseillé aux entreprises canadiennes qui désirent profiter des débouchés en Inde « d'établir une présence locale, d'être prêtes à adapter leurs produits et leurs modèles d'affaires aux normes indiennes et de montrer qu'elles sont déterminées à y rester pendant longtemps³⁵ ».

LES BARRIÈRES ENTRAVANT LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT ENTRE LE CANADA ET L'INDE

En dépit des débouchés commerciaux du Canada en Inde, des défis persistent quant à l'accès au marché. Dans son rapport *Doing Business 2013*, la Banque mondiale a classé l'Inde au 132^e rang, sur 185 pays, pour la facilité de la pratique des affaires et au 184^e rang pour l'exécution des contrats³⁶.

En plus des droits de douane, qui sont relativement élevés pour certains produits exportés en Inde, des témoins ont noté plusieurs obstacles techniques au commerce pour les exportateurs et les investisseurs canadiens qui souhaitent pénétrer le marché indien. Ces obstacles tiennent à des problèmes d'ordre sanitaire et phytosanitaire dans le commerce des produits agricoles, à un manque de cohérence dans l'application de la réglementation, à des tracasseries administratives considérables qui occasionnent des délais et à la complexité du système de gouvernement fédéral.

Les barrières tarifaires

On a dit au Comité que l'Inde appliquait des droits de douane relativement élevés sur la plupart des biens importés. Le négociateur commercial en chef du Canada a noté que le taux moyen des droits de l'Inde se chiffrait à environ 9 %³⁷. En ce qui concerne certains produits qui revêtent un intérêt particulier pour le Canada, les droits de douane appliqués en 2009 par l'Inde atteignaient 10 % pour les engrais, les produits chimiques, les produits du bois, les pâtes et le papier, ainsi que les hélicoptères; 30 % pour le poisson

34 Vikram Khurana, [Témoignages](#), réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 20 novembre 2012.

35 Todd Winterhalt, [Témoignages](#), réunion n° 58, 1^{re} session, 41^e législature, 6 décembre 2012.

36 Banque mondiale, « [Ease of Doing Business in India](#) », *Doing Business 2013*, 2013.

37 MAECI, [Témoignages](#), réunion n° 56, 1^{re} session, 41^e législature, 27 novembre 2012.

et les fruits de mer; de 30 à 50 % pour les légumineuses³⁸, bien que ces dernières bénéficient actuellement d'un accès en franchise en Inde grâce à une mesure temporaire³⁹.

Le cas du porc a également été utilisé afin de démontrer l'amplitude que peuvent prendre les droits de douane s'appliquant aux importations agricoles et agroalimentaires en Inde. Tel qu'expliqué par Jacques Pomerleau (président, Canada Porc International), un droit de douane de 37 % est appliqué aux exportations canadiennes de porc en Inde, auquel s'ajoute une taxe sur la valeur ajoutée de 5 % sur la viande crue et de 12 % sur la viande transformée, ce qui veut dire que l'acheteur final devra payer une tarification allant jusqu'à 49 %⁴⁰.

Selon les témoins, l'agriculture est une question délicate en Inde, comme l'illustre la statistique voulant que 52 % de la population active indienne dépende de l'agriculture, comparativement à 2 % pour le Canada. Qui plus est, comme l'a souligné le négociateur commercial en chef du Canada : « Il ne s'agit pas de l'agriculture telle que nous la concevons au Canada. C'est en très grande partie une agriculture de subsistance et ils sont donc particulièrement touchés par la fluctuation des prix, les prix du marché et le coût des intrants. L'Inde doit gérer ses échanges de produits agricoles avec beaucoup de prudence⁴¹. »

Jean-Michel Laurin (vice-président, Politiques d'affaires mondiales, Manufacturiers et exportateurs du Canada) a indiqué que les droits de douane relativement élevés en Inde représentaient un obstacle pour les entreprises manufacturières canadiennes désirant exporter leurs produits vers ce pays, notamment ceux des secteurs de l'automobile, de l'aérospatiale et de la transformation alimentaire⁴².

Les barrières non tarifaires

La lourdeur administrative et corruption

Le Comité s'est fait dire que les barrières non tarifaires en Inde sont aussi problématiques voire même davantage que les droits de douane pour les exportateurs et investisseurs canadiens. Parmi ces barrières, la question de la lourdeur administrative est celle qui a été citée le plus souvent. Les témoins ont également souligné le manque de

38 Bien que les légumineuses fassent partie de la famille des légumes, le terme « légumineuses » fait référence aux graines comestibles présentes dans les gousses. Les pois secs, les haricots comestibles, les lentilles et les pois chiches représentent les variétés les plus courantes de légumineuses.

39 MAECI, [Témoignages](#), réunion n° 16, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2011.

40 Jacques Pomerleau, [Témoignages](#), réunion n° 59, 1^{re} session, 41^e législature, 11 décembre 2012.

41 MAECI, [Témoignages](#), réunion n° 56, 1^{re} session, 41^e législature, 27 novembre 2012.

42 Jean-Michel Laurin, [Témoignages](#), réunion n° 58, 1^{re} session, 41^e législature, 6 décembre 2012.

transparence et de cohérence dans l'application des règlements ainsi que les longs délais requis pour obtenir des permis et des approbations. Par exemple, Todd Winterhalt a dit :

À coup sûr, l'obstacle auquel nous nous butons le plus souvent — et celui auquel nos clients canadiens doivent le plus souvent faire face — est lié à la bureaucratie, laquelle, comme je l'ai mentionné, est de nature endémique, et se manifeste lorsqu'on tente d'obtenir des permis pour mener des activités commerciales. Dans certains secteurs, par exemple, celui de l'investissement dans les infrastructures, celui de l'exploitation des ressources ou celui de l'aménagement immobilier, la bureaucratie est particulièrement problématique. La bureaucratie indienne se révèle très problématique dès qu'une activité a un lien avec la propriété foncière. Le temps et l'argent que nous devons investir pour obtenir un résultat ou un permis constituent assurément des facteurs de dissuasion pour les sociétés canadiennes d'exportation ou d'investissement⁴³.

Selon les témoins, les procédures douanières ne semblent pas échapper aux inconvénients reliés à cette lourdeur administrative. Pour Rahul Shastri, la quantité de paperasse exigée afin de dédouaner des biens en Inde accapare des ressources considérables pour les entreprises exportatrices canadiennes, ce qui est particulièrement contraignant pour les petites et moyennes entreprises⁴⁴.

La corruption a également été citée en tant qu'obstacle qui continue d'empêcher une partie des dépenses des gouvernements en Inde d'atteindre les bénéficiaires prévus, ce qui peut dissuader certaines entreprises canadiennes d'investir leur capital dans ce pays. Pour Sachin Mahajan (directeur général, Consolidation et acquisitions, Canaccord Genuity Corp.), l'économie parallèle en Inde, où l'argent comptant règne, est effectivement un obstacle considérable pour les entreprises canadiennes espérant percer le marché indien.

Des témoins ont d'ailleurs rappelé au Comité que les entreprises canadiennes doivent être patientes lorsqu'elles tentent d'établir des partenariats en Inde, tout comme elles doivent apprendre à connaître et à respecter la culture des affaires qui prévaut dans ce pays. Ceci étant dit, on a fait savoir au Comité que le gouvernement indien a mis en place de nombreuses initiatives afin de faire face à la lourdeur administrative et à la corruption. Pierre Seïñ Pyun (vice-président, Affaires gouvernementales, Bombardier inc.) a confirmé la mise en place de réformes et la plus grande ouverture à l'égard des sociétés étrangères dans certains secteurs précis, comme la vente au détail, l'aéronautique et les assurances. Il a également fait référence au projet de créer un comité composé d'un certain nombre de ministres indiens afin d'accélérer certains projets d'infrastructure et industriels de grande envergure dans le pays⁴⁵.

43 Todd Winterhalt, [Témoignages](#), réunion n° 58, 1^{re} session, 41^e législature, 6 décembre 2012.

44 Rahul Shastri, [Témoignages](#), réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 20 novembre 2012.

45 Pierre Seïñ Pyun, [Témoignages](#), réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 20 novembre 2012.

Les infrastructures inadéquates

Selon plusieurs témoins, le piètre état d'une partie des infrastructures en Inde restreint la croissance économique du pays. Ceux-ci ont prétendu que des améliorations en matière de qualité du réseau routier et de l'alimentation énergétique en Inde étaient requises.

Par exemple, le Comité a été informé que l'état des infrastructures en Inde pose un problème particulier pour le transit des marchandises qui entrent en Inde et pour la distribution une fois sur le territoire indien. Les défis que pose la distribution de produits alimentaires en Inde illustrent bien cette réalité. Selon Yuen Pau Woo, le manque de centres de distribution et de supermarchés, l'absence de systèmes de réfrigération, le piètre état des routes font en sorte qu'une partie importante des produits alimentaires ne sont plus aptes à la consommation lorsqu'ils arrivent à destination. Bien que ceci représente un défi de taille pour les exportateurs canadiens, ce dernier a indiqué que les améliorations nécessaires en matière d'infrastructures en Inde représentent également une opportunité pour d'autres entreprises canadiennes qui possèdent de l'expérience en matière de transport et de logistique alimentaire⁴⁶.

Les mesures sanitaires et phytosanitaires

Des témoins ont dit au Comité que les mesures sanitaires et phytosanitaires liées au commerce agricole avec l'Inde représentent des obstacles considérables pour les exportateurs canadiens. Par exemple, la complexité des normes indiennes et le manque de cohérence dans leur application aux différents points d'entrée du pays font en sorte que les entreprises canadiennes exportatrices doivent consacrer beaucoup d'efforts pour des questions qui représentent des formalités dans d'autres marchés. À cet effet, Gordon Bacon (premier dirigeant, Pulse Canada) a affirmé :

Depuis neuf ans, le défi le plus important du Canada en matière de commerce de légumineuses avec l'Inde est lié à la question sanitaire et phytosanitaire. Cette question a parfois freiné le chargement et le déchargement des navires canadiens. Elle a coûté des centaines de milliers de dollars aux exportateurs canadiens pour des chargements qui ont dû être dérivés après avoir quitté le Canada pour subir une fumigation dans des pays tiers⁴⁷.

Jacques Pomerleau a aussi fait état de la difficulté pour l'industrie porcine canadienne et l'Agence canadienne d'inspection des aliments d'obtenir de ses homologues indiens que soit négocié un certificat d'exportation pratique pour les produits du porc du Canada. Ceci étant dit, celui-ci a dit au Comité que les autorités vétérinaires de

46 Yuen Pau Woo, [Témoignages](#), réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 20 novembre 2012.

47 Gordon Bacon, [Témoignages](#), réunion n° 65, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013.

l'Inde sont plus ouvertes à l'idée de négocier un tel certificat depuis l'annonce du début des négociations pour un APEC entre le Canada et l'Inde⁴⁸.

Les mesures concernant l'investissement⁴⁹

Le Comité a été informé qu'un élément important de la relation économique entre le Canada et l'Inde est l'investissement direct. Selon des témoins, considérant la croissance de l'économie indienne et des grands projets afin d'améliorer les infrastructures du pays, l'Inde pourrait à cet égard représenter un marché intéressant pour les investisseurs canadiens. Toutefois, certaines barrières empêchent ces derniers de profiter pleinement des opportunités qui s'offrent à eux. Par exemple, des préoccupations existent quant au cadre juridique indien et particulièrement dans l'application des ententes conclues dans ce pays en cas de disputes contractuelles. Baljit Sierra (président et directeur général, Novo Plastics inc.) a résumé les défis que pose le cadre juridique indien ainsi :

Nous avons rencontré des difficultés, en tant que compagnie canadienne, d'abord en négociant des ententes de confidentialité ou de fabrication très claires. Mais quand il est question de l'arbitrage de différends, nous devons souvent choisir un troisième pays impartial, parce que [...] nous préférons éviter d'avoir affaire au système judiciaire indien, car les processus y sont très lents et ne favorisent pas le déroulement rapide des affaires d'une entreprise⁵⁰.

Toujours en ce qui a trait au système juridique indien, Todd Winterhalt a dit au Comité qu'il fallait parfois attendre jusqu'à 10 ans avant d'obtenir une décision des tribunaux en Inde dans le cas d'un litige commercial⁵¹.

Une autre barrière concerne les restrictions relatives aux placements de portefeuille canadiens qui sont faits de façon directe en Inde. On a dit au Comité que des restrictions portant sur l'imposition et les approbations de la Banque centrale indienne rendent ce type d'investissement particulièrement compliqué en Inde. De plus, tel qu'exprimé par Suresh Madan, l'incapacité pour les Canadiens d'acheter directement des titres indiens crée un obstacle important pour les investisseurs canadiens⁵².

Les représentants du secteur de l'assurance de personnes ont quant à eux cité le plafond de participation étrangère qui est limitée à 26 % en Inde pour les assureurs-vie étrangers qui souhaitent participer à des coentreprises avec des sociétés qui appartiennent à des Indiens. On a fait savoir au Comité que le gouvernement indien a

48 Jacques Pomerleau, [Témoignages](#), réunion n° 59, 1^{re} session, 41^e législature, 11 décembre 2012.

49 En parallèle avec les négociations pour un APEG, le Canada et l'Inde négocient également un accord de promotion et de protection des investissements étrangers (APIE). On s'attend à ce que ce dernier énonce les droits et obligations des pays signataires à l'accord quant au traitement de l'investissement étranger.

50 Baljit Sierra, [Témoignages](#), réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 20 novembre 2012.

51 Todd Winterhalt, [Témoignages](#), réunion n° 58, 1^{re} session, 41^e législature, 6 décembre 2012.

52 Suresh Madan, [Témoignages](#), réunion n° 64, 1^{re} session, 41^e législature, 25 février 2013.

toutefois récemment présenté un projet de loi qui ferait passer le seuil de participation étrangère à 49 %, une mesure appuyée par les représentants du secteur de l'assurance de personnes du Canada⁵³.

Enfin, des témoins ont partagé leurs inquiétudes quant à l'opacité qui caractérise l'acquisition de terrains, l'obtention de titres de propriété foncière et l'enregistrement des titres en Inde. Jas Ghuman (témoignant à titre personnel) et Gian Dhesi ont, par exemple, expliqué au Comité que la corruption est particulièrement problématique lorsque des étrangers veulent acheter et conserver des terrains⁵⁴. Selon Gian Dhesi, il faudrait simplifier le processus d'acquisition de terrains pour les investisseurs étrangers en créant un guichet unique⁵⁵.

La complexité du système de gouvernement fédéral indien

Les entreprises canadiennes désirant faire des affaires en Inde font également face à des défis reliés à la complexité du système de gouvernement de l'Inde. Premièrement, le pouvoir est réparti entre le gouvernement central et les 28 États et les 7 territoires de l'Union. Même si l'administration centrale exerce sa compétence dans des domaines tels que la conclusion de traités et le commerce international, la Constitution de l'Inde confère de nombreux pouvoirs aux États indiens dans des domaines qui ont un impact sur le commerce et l'investissement, l'agriculture et les droits fonciers, par exemple.

Selon des témoins, l'approche différente en matière de réglementation des entreprises qui varient d'un État à l'autre est la principale barrière qui découle du système de gouvernement en Inde. Ceci étant dit, dans l'éventualité qu'un APEG soit conclu, le négociateur commercial en chef du Canada a informé le Comité que les engagements que le gouvernement canadien négocierait avec le gouvernement central de l'Inde s'appliqueraient également aux États⁵⁶.

Jan Wescott (président et chef de la direction, Spiritueux Canada / Association des distillateurs canadiens) a décrit ainsi les effets néfastes que peuvent avoir les exigences différentes d'un État à l'autre en ce qui a trait à la distribution de produits alcoolisés en Inde :

Certains États exigent que l'on détienne un permis d'alcool à seule fin de transporter de l'alcool sur leur territoire, même si le produit ne sera jamais distribué dans le marché local de l'État en question. Les politiques d'inscription de certains monopoles d'État sont si

53 Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., Présentation de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes au Comité permanent du commerce international dans le cadre de son examen de l'entente globale de partenariat économique entre le Canada et l'Inde, 17 janvier 2013.

54 Jas Ghuman et Gian Dhesi, [Témoignages](#), réunion n° 66, 1^{re} session, 41^e législature, 4 mars 2013.

55 Gian Dhesi, [Témoignages](#), réunion n° 66, 1^{re} session, 41^e législature, 4 mars 2013.

56 MAECI, [Témoignages](#), réunion n° 16, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2011.

obscurés que les importateurs ne sont jamais informés de la raison pour laquelle une inscription a été refusée. La suppression des obstacles non tarifaires au commerce imposés par l'État est primordiale pour permettre aux fabricants canadiens de spiritueux d'obtenir un accès réel au marché indien⁵⁷.

Plusieurs témoins ont dit espérer qu'un APEG puisse aplanir les conséquences des barrières interétatiques en Inde, mais, qu'entre-temps, il était important pour les entreprises canadiennes de bien comprendre les disparités régionales de ce pays et la nécessité d'adapter leur approche en conséquence afin d'avoir du succès dans ce marché. Dans le même ordre d'idées, on a rappelé au Comité qu'il est important pour les entreprises étrangères d'entretenir des liens avec les États indiens, compte tenu particulièrement de leur volonté manifestée récemment de s'affirmer politiquement et économiquement. L'État du Gujarat a été cité comme exemple d'un État indien prospère ayant fait preuve d'initiative pour attirer des investissements étrangers⁵⁸.

LES EFFETS ESCOMPTÉS D'UN APEG ENTRE LE CANADA ET L'INDE

L'impact global

Bien que les témoins entendus dans le cadre de l'étude aient identifié certaines possibilités d'affaires précises que pourrait offrir un APEG Canada-Inde, de façon plus générale, ces derniers ont également fait valoir qu'un tel accord pourrait permettre d'approfondir les relations politiques et économiques à long terme entre les deux pays et pourrait donner l'impulsion nécessaire afin que le commerce bilatéral puisse atteindre un niveau davantage représentatif de la taille des économies des deux pays.

Suresh Madan a indiqué qu'un APEG entre le Canada et l'Inde serait effectivement profitable aux deux pays, d'autant plus que ceux-ci comptent sur de nombreux points en commun. Il a dit : « Nous sommes des démocraties parlementaires, des sociétés pluralistes et des économies du savoir où le secteur des services contribue dans une large mesure au PIB, une combinaison de facteurs que l'on ne retrouve pas dans beaucoup d'autres pays. L'APEG sera profitable aux deux pays [...]»⁵⁹. À cet égard, Jean-Michel Laurin a dit souhaiter que le gouvernement du Canada continue à nouer avec l'Inde des liens politiques et économiques plus étroits et plus profonds allant au-delà de la conclusion de l'accord⁶⁰.

Naval Bajaj (président, Chambre de commerce Indo-Canada) a, quant à lui, partagé l'opinion voulant que l'établissement de liens économiques plus étroits entre l'Inde et le Canada puisse servir de tremplin pour les entreprises canadiennes vers l'ensemble

57 Jan Wescott, [Témoignages](#), réunion n° 57, 1^{re} session, 41^e législature, 29 novembre 2012.

58 Rahul Shastri, [Témoignages](#), réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 20 novembre 2012.

59 Suresh Madan, [Témoignages](#), réunion n° 64, 1^{re} session, 41^e législature, 25 février 2013.

60 Jean-Michel Laurin, [Témoignages](#), réunion n° 58, 1^{re} session, 41^e législature, 6 décembre 2012.

du marché sud-asiatique, qui connaît un essor économique rapide. De même, l'accès au marché canadien pourrait créer des occasions pour les entreprises indiennes sur le marché nord-américain⁶¹. Pierre Seïn Pyun a confirmé que Bombardier inc. envisageait d'utiliser l'Inde comme base pour exporter dans la région, particulièrement vers l'Asie du Sud-Est⁶².

Bien que l'Inde ait récemment conclu des APEG avec la Corée du Sud et le Japon, le négociateur commercial en chef du Canada a dit au Comité que ce pays n'a toujours pas conclu des accords avec plusieurs des compétiteurs du Canada à l'échelle internationale, dont les États-Unis⁶³. Ceux-ci ont affirmé qu'en concluant un APEG avec l'Inde, le Canada profiterait de l'avantage que procure le fait d'être le premier intervenant sur le marché et que si le Canada ne saisisait pas cette occasion, d'autres pays le feraient à sa place⁶⁴.

Certains témoins ont toutefois voulu tempérer les attentes relativement aux avantages que procurerait un APEG entre le Canada et l'Inde. Selon eux, bien qu'un APEG Canada-Inde avantagerait les deux pays, il est tout aussi important que les entreprises profitent des occasions qui s'offrent à elles afin d'établir des relations plus profondes et axées sur le long terme. Jason Langrish a soutenu que les gouvernements peuvent aider les entreprises en matière d'accès au marché et en matière de relations interétatiques, mais qu'il appartient ultimement aux entreprises de tirer profit des opportunités qui s'offrent à elles⁶⁵.

Dans le même ordre d'idées, John Harriss a affirmé : « Pour faire des affaires en Inde, il faut beaucoup travailler à tisser des liens personnels [...] [r]ien au monde ne vaut l'établissement de relations personnelles⁶⁶. » Ce dernier a également noté que l'accroissement des échanges commerciaux avec l'Inde serait bénéfique pour le Canada⁶⁷.

Des témoins ont dit être satisfaits des services fournis par le Service des délégués commerciaux du Canada, qui appuie les exportateurs et investisseurs canadiens qui veulent pénétrer le marché indien. Cela étant dit, ils ont indiqué que consacrer davantage

61 Naval Bajaj, [Témoignages](#), réunion n° 57, 1^{re} session, 41^e législature, 29 novembre 2012.

62 Pierre Seïn Pyun, [Témoignages](#), réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 20 novembre 2012.

63 MAECI, [Témoignages](#), réunion n° 16, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2011.

64 MAECI, [Témoignages](#), réunion n° 56, 1^{re} session, 41^e législature, 27 novembre 2012.

65 Jason Langrish, [Témoignages](#), réunion n° 57, 1^{re} session, 41^e législature, 29 novembre 2012.

66 John Harriss, [Témoignages](#), réunion n° 65, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013.

67 *Ibid.*

de ressources pour aider les exportateurs et les investisseurs canadiens en Inde pourrait contribuer à définir davantage l'image de marque du Canada dans ce pays⁶⁸.

Le commerce des marchandises et marchés publics

On a informé le Comité que les exportations canadiennes vers l'Inde de légumineuses et d'engrais — particulièrement la potasse — représentent celles ayant la plus grande valeur. Ainsi, les droits qui s'appliquent ou qui pourraient s'appliquer à ces exportations dans l'avenir ont une grande importance pour le Canada. Le négociateur commercial en chef du Canada a d'ailleurs confirmé que la réduction des tarifs s'appliquant à ces produits constituait un objectif fondamental de l'équipe de négociation canadienne dans le cadre des négociations pour un APEG⁶⁹. Dans ce contexte, Don Stephenson a dit :

L'élimination des droits pourrait donc créer des débouchés importants pour les producteurs et les exportateurs canadiens dans divers secteurs de l'économie. De plus, nous estimons que de nombreux débouchés pour les entreprises et les travailleurs canadiens se trouvent dans le secteur des services, où sont créés 80 p. 100 des nouveaux emplois au Canada aujourd'hui. Plus précisément, les entreprises canadiennes et leurs employés pourraient bénéficier d'une plus grande libéralisation des échanges avec l'Inde dans un grand nombre de secteurs [...]⁷⁰.

Citant une étude menée par le *National Council of Applied Economic Research*, Ron Bonnett (président, Fédération canadienne de l'agriculture) a informé le Comité que le pourcentage de consommateurs de la classe moyenne au sein de la population totale passera de 13,1 % actuellement à 20,3 % d'ici 2015-2016, et à 37,2 % d'ici 2025-2026. Selon lui, la croissance de la classe moyenne en Inde créera une demande accrue et diversifiée de produits agricoles et agroalimentaires dans ce pays et accroîtra les possibilités d'accès pour les producteurs canadiens⁷¹.

Dans ce contexte, on a informé le Comité que l'élimination permanente des droits d'importation et la mise en place d'un mécanisme visant à régler les questions entourant l'accès au marché augmenteraient les débouchés commerciaux pour les exportateurs canadiens désirant exporter leurs produits agricoles et agroalimentaires en Inde. Jason Langrish a quant à lui noté que toutes les régions du Canada pourraient profiter de ces nouveaux débouchés en raison de la diversité des produits agricoles et agroalimentaires dont l'Inde a déjà, et aura, besoin dans le contexte de sa croissance démographique et économique⁷².

68 Rahul Shastri, [Témoignages](#), réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 20 novembre 2012.

69 MAECI, [Témoignages](#), réunion n° 16, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2011.

70 Don Stephenson, [Témoignages](#), réunion n° 16, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2011.

71 Ron Bonnett, [Témoignages](#), réunion n° 59, 1^{re} session, 41^e législature, 11 décembre 2012.

72 Jason Langrish, [Témoignages](#), réunion n° 57, 1^{re} session, 41^e législature, 29 novembre 2012.

En ce qui a trait aux produits forestiers, David Lindsay (président et premier dirigeant, Association des produits forestiers du Canada) a estimé que la demande de papier journal en Inde augmenterait d'environ 8 % par année au cours des prochaines années. L'utilisation de la pâte pour transformation chimique afin de créer de la rayonne et d'autres tissus constitue un autre secteur prometteur en Inde. Selon lui, un APEG avec l'Inde permettrait aux entreprises canadiennes de mieux tirer profit des opportunités dans ce pays considérant les droits de douane qui s'appliquent actuellement aux exportations canadiennes de produits forestiers à valeur ajoutée en Inde⁷³.

Jean-Michel Laurin a informé le Comité qu'un accès accru au marché des biens industriels en Inde était une priorité pour le secteur manufacturier canadien étant donné les tarifs relativement élevés qui nuisent à la compétitivité des entreprises canadiennes en Inde, particulièrement dans les secteurs de l'automobile et de l'aérospatiale⁷⁴. En ce qui a trait au secteur manufacturier, Zhan Su (professeur, titulaire de la Chaire Stephen-A.-Jarislowsky en gestion des affaires internationales, Université Laval, témoignant à titre personnel), a indiqué que les activités manufacturières indiennes demeurent modestes et ne devraient pas être perçues comme une menace au secteur manufacturier canadien⁷⁵.

D'autres témoins ont exprimé un point de vue différent en suggérant que les salaires moins élevés représentent un avantage concurrentiel important pour l'Inde et que l'accroissement des échanges commerciaux grâce à un APEG Canada-Inde pourrait se traduire par le déplacement de travailleurs au Canada. Eugene Beaulieu a expliqué que, « [p]our ce qui est des véritables effets sur l'emploi, l'affirmation qu'un [APEG Canada-Inde] créera de l'emploi est discutable »⁷⁶. Il a précisé que « [à] court terme, cela pourrait mener à des conséquences transitoires où certaines entreprises effectueraient des mises à pied, tandis que d'autres relanceraient l'embauche parce qu'ils connaissent une expansion⁷⁷ ».

Certains témoins ont également souligné la complexité du commerce à valeur ajoutée en faisant valoir qu'il existait d'excellentes occasions d'affaires pour les secteurs canadiens en aval de la chaîne des valeurs. D'après Ailish Campbell (vice-présidente, Politique internationale et budgétaire, Conseil canadien des chefs d'entreprise) : « Nous réussissons très bien dans certains de ces domaines à forte valeur ajoutée de la chaîne de fabrication au pays⁷⁸. » Cela étant dit, elle a aussi affirmé que, dans le contexte de

73 David Lindsay, [Témoignages](#), réunion n° 58, 1^{re} session, 41^e législature, 6 décembre 2012.

74 Jean-Michel Laurin, [Témoignages](#), réunion n° 58, 1^{re} session, 41^e législature, 6 décembre 2012.

75 Zhan Su, [Témoignages](#), réunion n° 70, 1^{re} session, 41^e législature, 27 mars 2013.

76 Eugene Beaulieu, [Témoignages](#), réunion n° 59, 1^{re} session, 41^e législature, 11 décembre 2012.

77 *Ibid.*

78 Ailish Campbell, [Témoignages](#), réunion n° 70, 1^{re} session, 41^e législature, 27 mars 2013.

l'importante pénurie de main-d'œuvre au Canada, « [n]ous devons mieux former les travailleurs canadiens pour qu'ils puissent occuper ces emplois⁷⁹ ».

Étant donné la nature intégrée de l'économie nord-américaine, Satish Thakkar a fait valoir au Comité qu'il sera important que les dispositions concernant les règles d'origine d'un APEG Canada-Inde reflètent cette réalité afin d'éviter que des biens produits en partie au Canada ne soient pas reconnus comme étant canadiens sur le marché indien⁸⁰.

Certains témoins ont souligné les occasions d'affaires qui découlent de la volonté de l'Inde d'améliorer son infrastructure, plus particulièrement dans les secteurs des transports et de l'énergie. Gian Dhesi a expliqué au Comité que, « bien que le gouvernement [indien] ait augmenté ses investissements d'infrastructure, l'écart des investissements demeure un défi de taille, un billion de dollars américains étant nécessaires pour répondre aux besoins en ressources du pays au cours des cinq prochaines années⁸¹ ».

Le Comité a aussi appris que l'Inde est en train de créer un corridor industriel entre New Delhi et Mumbai où un certain nombre de villes cibleront des secteurs économiques particuliers. Selon des témoins, cette initiative offrira des occasions d'affaires aux entreprises canadiennes dans les domaines de l'ingénierie, de l'architecture et des transports entre autres⁸². Selon d'autres témoins, l'Inde a particulièrement besoin d'investissement et de technologie; des besoins qui pourraient être comblés par des entreprises canadiennes.

Étant donné ces possibilités, certains témoins ont signalé l'importance d'élargir l'accès des entreprises canadiennes aux marchés gouvernementaux en Inde. À cet égard, et selon le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, en dépit du fait que le Canada et l'Inde aient des points de vue différents sur les marchés publics, les deux partenaires ont accepté de discuter de cet enjeu à mesure qu'ils progressent vers un APEG⁸³. Un meilleur accès aux marchés publics en Inde représente d'ailleurs une priorité pour le secteur manufacturier canadien. Selon Jean-Michel Laurin :

On nous a dit que l'Inde n'avait pas encore accepté de discuter d'approvisionnement gouvernemental dans le cadre de ces négociations. Compte tenu de l'expertise des entreprises canadiennes dans le domaine des projets d'infrastructure — l'ingénierie, la fabrication, la construction et les services, tous les aspects de ce qu'on appellerait un

79 *Ibid.*

80 Satish Thakkar, [Témoignages](#), réunion n° 57, 1^{re} session, 41^e législature, 29 novembre 2012.

81 Gian Dhesi, Mémoire soumis au Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes, 1^{er} mars 2013 (traduction).

82 MAECI, [Témoignages](#), réunion n° 56, 1^{re} session, 41^e législature, 27 novembre 2012.

83 Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, [Rapport du groupe d'étude conjointe Canada-Inde : Un examen de la faisabilité d'un accord de partenariat économique global](#), 2010.

projet d'infrastructure —, le libre accès garanti aux entreprises canadiennes aux marchés gouvernementaux et l'amélioration de la transparence du processus d'appel d'offres indien sont aussi très importants pour nos membres⁸⁴.

Le commerce des services

Étant donné la taille et la croissance du secteur des services au Canada et en Inde, plusieurs témoins ont mentionné au Comité que les plus grandes occasions d'affaires qui devraient découler d'un APEG pour les deux pays se trouvent dans ce secteur d'activités.

Par exemple, le négociateur commercial en chef du Canada a dit que « les entreprises canadiennes et leurs employés pourraient bénéficier d'une plus grande libéralisation des échanges avec l'Inde dans un grand nombre de secteurs, notamment l'énergie et les services miniers, les services financiers, les services environnementaux ainsi que les services de transport et d'infrastructure, dont l'architecture et l'ingénierie⁸⁵ ».

Certains témoins ont noté que les services d'éducation en Inde représentaient un marché avec un potentiel significatif. Paul Davidson (président-directeur général, Association des universités et collèges du Canada) a attiré l'attention sur la taille du marché de l'éducation en Inde, notamment la présence de 550 millions de personnes âgées de moins de 25 ans, ce qui représente un nombre de personnes en âge d'étudier à l'université qui est supérieur à celui de l'Europe, de l'Australie et des États-Unis pris ensemble⁸⁶. Selon lui, d'autres pays ont mieux fait que le Canada récemment afin d'attirer des étudiants indiens grâce à des campagnes de promotion intensives, mais le Canada a réussi à mieux tirer son épingle du jeu au cours des deux ou trois dernières années. À cet effet, il a dit :

[S]i des universités d'autres pays s'en tirent mieux que les nôtres au chapitre de la promotion, c'est pour une raison bien simple : c'est parce que les gouvernements de leur pays soutiennent leurs initiatives de promotion. Le gouvernement de l'Australie a investi 20 fois plus d'argent que le Canada à ce chapitre au cours des quelque 15 dernières années, et cela porte ses fruits. Le Royaume-Uni vient de terminer une initiative quinquennale de 35 millions de livres visant à lui permettre de se positionner en tant que chef de file en matière d'enseignement international, et ces investissements s'ajoutent au financement de base du British Council. [...] Je dois ajouter que ces chiffres évoluent, et ce, dans la bonne direction. Au cours des deux ou trois dernières années, le nombre d'Indiens qui viennent étudier dans les universités canadiennes a augmenté de 40 p. 100. Quant au nombre d'étudiants du niveau collégial, il a augmenté de façon assez spectaculaire en raison d'un programme exceptionnel exécuté conjointement par Citoyenneté et Immigration Canada et l'[Association des collèges communautaires du Canada], organisation qui œuvre dans le même secteur que la nôtre⁸⁷.

84 Jean-Michel Laurin, [Témoignages](#), réunion n° 58, 1^{re} session, 41^e législature, 6 décembre 2012.

85 MAECI, [Témoignages](#), réunion n° 16, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2011.

86 Paul Davidson, [Témoignages](#), réunion n° 58, 1^{re} session, 41^e législature, 6 décembre 2012.

87 *Ibid.*

En ce qui a trait à ses engagements relatifs au secteur des services, le négociateur commercial en chef du Canada a informé le Comité que le Canada avait adopté une approche différente de son approche traditionnelle qui consiste à utiliser une liste négative⁸⁸ dans le cadre de ses négociations avec l'Inde⁸⁹. Si le gouvernement du Canada devait opter pour une liste positive⁹⁰, comme c'est généralement le cas dans les accords conclus par l'Inde, la Chambre de commerce du Canada a indiqué qu'il faudrait que cette liste soit « exhaustive et assortie d'une clause de la nation la plus favorisée afin de s'assurer que les entreprises de services canadiennes ne seront pas à l'avenir désavantagées⁹¹ ».

Le négociateur commercial en chef du Canada a néanmoins confirmé que le gouvernement du Canada ne dévierait pas de son mandat de négociation traditionnel d'exclure l'éducation publique, la santé publique, la culture et les programmes sociaux lors des négociations pour un APEG Canada-Inde⁹².

L'admission temporaire des gens d'affaires

Des témoins ont soulevé la question de l'admission temporaire des gens d'affaires en soulignant qu'à mesure que les flux commerciaux entre les pays augmentent, un besoin accru de mobilité des travailleurs et des gens d'affaires entre ces mêmes pays se fait sentir. Ces témoins ont dit espérer qu'un éventuel APEG entre le Canada et l'Inde inclura des dispositions facilitant l'admission temporaire des travailleurs et gens d'affaires canadiens en Inde, mais également des travailleurs et gens d'affaires indiens au Canada.

Ailish Campbell a illustré le besoin de faciliter l'admission temporaire des gens d'affaires et le commerce des services en faisant allusion au cycle d'affaires qui fonctionne 24 heures par jour et aux avantages reliés à la création d'équipes globales au sein des entreprises. Elle a dit :

[S]'il y a des lacunes et des possibilités, nous ne pouvons pas empêcher la croissance au Canada si nous pouvons faire appel à des travailleurs indiens pour que le marché fonctionne 24 heures sur 24. Par exemple, nous avons des équipes de travailleurs canadiens à Calgary et des fournisseurs en Inde qui prennent leur relève à la fin de leur journée de travail. Nous créons ainsi des équipes mondiales. On doit aussi faire venir au Canada des ingénieurs indiens pour des projets précis et apprendre de ces spécialistes

88 En vertu d'une liste négative, tous les éléments sont compris sauf ceux qui figurent expressément sur la liste.

89 MAECI, [Témoignages](#), réunion n° 56, 1^{re} session, 41^e législature, 27 novembre 2012.

90 En vertu d'une liste positive, les engagements portent uniquement sur les domaines précisés dans la liste.

91 Chambre de commerce du Canada, *Canada-Inde : La voie de l'avenir*, Présentation au Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes, 27 mars 2013.

92 *Ibid.*

de la haute technologie. Ensuite, comme je l'ai dit, des ingénieurs et des entrepreneurs en construction canadiens peuvent aller offrir leurs services à valeur ajoutée en Inde⁹³.

Selon Baljit Sierra, à mesure que les entreprises canadiennes s'établissent en Inde, celles-ci doivent envoyer du personnel canadien en Inde et faire venir du personnel indien au Canada pour des besoins de formation et de perfectionnement. Ainsi, la simplification des formalités liées à ces déplacements, que ce soit au niveau des visas ou de la facilité d'accès, représente un élément crucial pour ces entreprises⁹⁴.

Des témoins ont indiqué que la question de l'admission temporaire des travailleurs indiens au Canada était également une priorité pour l'Inde dans les négociations pour un APEG Canada-Inde, particulièrement dans le domaine des technologies de l'information, un secteur qui connaît beaucoup de succès en Inde. Selon Jason Langrish : « Si l'Inde n'a pas la possibilité d'envoyer ses travailleurs à l'étranger, si le pays n'a pas la possibilité d'envoyer ses travailleurs au Canada, d'offrir des services à sa clientèle et aussi de donner de l'expansion à ses affaires, les entreprises de l'Inde ne vont pas souhaiter conclure un accord⁹⁵. »

CONCLUSION

Lors de son étude, le Comité a pu entendre des témoignages d'intervenants canadiens représentant plusieurs secteurs en plus d'experts sur les questions touchant l'Inde et les relations canado-indiennes. En fin de compte, les témoins qui ont été entendus par le Comité appuient les négociations en vue d'un APEG entre le Canada et l'Inde.

Cela dit, quelques obstacles au commerce subsistent en Inde. Il sera impossible de les faire disparaître, ou alors il sera difficile d'y parvenir immédiatement par l'entremise d'un APEG entre le Canada et l'Inde. Parmi ces obstacles, notons la distance géographique, la capacité institutionnelle, l'infrastructure et la culture d'entreprise. Il semble aussi y avoir des discordances entre les positions de négociation des deux parties au chapitre du tarif douanier des aliments et des produits alimentaires, des marchés publics et de la façon d'ouvrir le secteur des services. Néanmoins, on a fait observer qu'il est envisageable de voir la valeur des échanges commerciaux atteindre 15 milliards de dollars d'ici 2015, et qu'il serait peut-être préférable de conclure rapidement un APEG moins exhaustif – et de régler les questions qui subsistent à moyen et à long terme – plutôt que de tenter de négocier un accord plus global à court terme.

Quoi qu'il en soit, le Comité est d'avis qu'un éventuel APEG entre le Canada et l'Inde aiderait à améliorer l'image de marque du Canada en Inde et permettrait

93 Ailish Campbell, [Témoignages](#), réunion n° 70, 1^{re} session, 41^e législature, 27 mars 2013.

94 Baljit Sierra, [Témoignages](#), réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 20 novembre 2012.

95 Jason Langrish, [Témoignages](#), réunion n° 57, 1^{re} session, 41^e législature, 29 novembre 2012.

aux entreprises canadiennes de se démarquer de la concurrence étrangère sur le marché indien. À cet égard, en plus des caractéristiques communes que partagent les deux pays, le Canada compte sur deux avantages de taille relativement aux autres pays cherchant à tirer profit des opportunités d'affaires en Inde. Tout d'abord, le Canada peut compter sur une diaspora de plus d'un million de Canadiens d'origine indienne qui ont des réseaux en Inde et une connaissance de la culture des affaires dans ce pays. En second lieu, les ressources énergétiques et alimentaires du Canada représentent des atouts de taille étant donné la demande en Inde pour ces ressources.

En conséquence le Comité recommande :

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada conclue dans les plus brefs délais un accord de partenariat économique global avec l'Inde qui procure un avantage net au Canada.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada fasse valoir l'importance d'inclure des dispositions assurant un meilleur accès aux marchés publics des deux pays lors des négociations pour un accord de partenariat économique global entre le Canada et l'Inde.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada s'assure que les dispositions concernant les règles d'origine d'un accord de partenariat économique global entre le Canada et l'Inde reflètent la nature intégrée de l'économie nord-américaine.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada adopte une position de négociation ambitieuse en ce qui a trait aux dispositions traitant de l'admission temporaire des gens d'affaires canadiens en Inde et des gens d'affaires indiens au Canada dans le cadre des négociations pour un accord de partenariat économique global entre le Canada et l'Inde.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada mette en place un mécanisme qui faciliterait la consultation permanente avec les Canadiens d'origine indienne.

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada développe un plan d'action conjointement avec les institutions d'enseignement postsecondaire canadiennes afin d'attirer davantage d'étudiants indiens au Canada.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada conclue dans les plus brefs délais un accord de partenariat économique global avec l'Inde qui procure un avantage net au Canada. 25

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada fasse valoir l'importance d'inclure des dispositions assurant un meilleur accès aux marchés publics des deux pays lors des négociations pour un accord de partenariat économique global entre le Canada et l'Inde..... 25

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada s'assure que les dispositions concernant les règles d'origine d'un accord de partenariat économique global entre le Canada et l'Inde reflètent la nature intégrée de l'économie nord-américaine. 25

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada adopte une position de négociation ambitieuse en ce qui a trait aux dispositions traitant de l'admission temporaire des gens d'affaires canadiens en Inde et des gens d'affaires indiens au Canada dans le cadre des négociations pour un accord de partenariat économique global entre le Canada et l'Inde. 25

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada mette en place un mécanisme qui faciliterait la consultation permanente avec les Canadiens d'origine indienne. 25

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada développe un plan d'action conjointement avec les institutions d'enseignement postsecondaire canadiennes afin d'attirer davantage d'étudiants indiens au Canada..... 25

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international</p> <p>Michelle Cooper, directrice, Politique commerciale sur les services</p> <p>Eric Robinson, sous-négociateur commercial en chef, Accord de partenariat économique global Canada-Inde</p> <p>Luc Santerre, directeur, Relations commerciales avec l'Asie du Sud, l'Asie du Sud-Est et l'Océanie</p> <p>Don Stephenson, négociateur commercial en chef, Accord de partenariat économique global Canada-Inde</p>	2011/12/01	16
<p>Bombardier Inc.</p> <p>Pierre Seïn Pyun, vice-président, Affaires gouvernementales</p> <p>Fondation Asie Pacifique du Canada</p> <p>Yuen Pau Woo, président et chef de la direction</p> <p>Fondation Canada-Inde</p> <p>Rahul Shastri, coordonnateur national</p> <p>Kalyan Sundaram, directeur exécutif</p> <p>NOVO Plastics inc.</p> <p>Baljit Sierra, président et directeur général</p> <p>Prudential Consulting inc.</p> <p>Vikram Khurana, fondateur et directeur général</p>	2012/11/20	55
<p>Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international</p> <p>Catherine Gosselin, directrice adjointe et négociatrice commerciale en chef adjointe, Accord de partenariat économique global Canada-Inde</p> <p>Shendra Melia, directrice adjointe, Politique commerciale sur les services</p> <p>Luc Santerre, directeur, Relations commerciales avec l'Asie du Sud, l'Asie du Sud-Est et l'Océanie</p> <p>Don Stephenson, négociateur commercial en chef, Accord de partenariat économique global Canada-Inde</p>	2012/11/27	56
<p>À titre personnel</p> <p>Satish Thakkar</p>	2012/11/29	57

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Chambre de commerce Indo-Canada Naval Bajaj, président</p> <p>Conseil de commerce Canada-Inde Jason Langrish, conseiller principal en commerce</p> <p>Spiritueux Canada / Association des distillateurs canadiens C.J. Helie, vice-président exécutif Jan Westcott, président et chef de la direction</p>	2012/11/29	57
<p>Association des produits forestiers du Canada Isabelle Des Chênes, vice-présidente, Relations avec les marchés David L. Lindsay, président et premier dirigeant</p> <p>Association des universités et collèges du Canada Paul Davidson, président-directeur général</p> <p>Exportation et développement Canada Mark Bolger, directeur régional, Asie Todd Winterhalt, vice-président, Développement des affaires, Marchés internationaux</p> <p>Manufacturiers et exportateurs du Canada Jean-Michel Laurin, vice-président, Politiques d'affaires mondiales</p>	2012/12/06	58
<p>Canaccord Genuity Corp. Sachin Mahajan, directeur général, Consolidation et acquisitions</p> <p>Canada Porc International Jacques Pomerleau, président</p> <p>Fédération canadienne de l'agriculture Ron Bonnett, président</p> <p>University of Calgary Eugene Beaulieu, professeur d'économie</p>	2012/12/11	59
<p>Canam International Darshan Singh Sahsi, directeur général</p> <p>Sundher Group Of Companies Tom Sundher, président</p>	2013/02/13	63

Organismes et individus	Date	Réunion
Association canadienne de l'industrie du bétail et de la génétique Rick McRonald, directeur exécutif	2013/02/25	64
Starling Corporation Pradeep Sood, président et directeur général		
The Indus Entrepreneurs Suresh Madan, champion, divisions au Canada, Membre, Conseil d'administration global		
Minaean International Corporation Mervyn Pinto, président et premier dirigeant	2013/02/27	65
Pulse Canada Gordon Bacon, premier dirigeant		
Simon Fraser University John Harriss, professeur et directeur, School for International Studies		
À titre personnel Jas Ghuman	2013/03/04	66
Pacific Exotic Food inc. Gian Dhesi, président		
À titre personnel Zhan Su, professeur, Titulaire de la Chaire Stephen-A.-Jarislowsky en gestion des affaires internationales, Université Laval Gus Van Harten, professeur agrégé, Osgoode Hall Law School, Université York	2013/03/27	70
Chambre de commerce du Canada Nav Bubber, directeur des opérations, Groupe Gestion privée Scotia, Banque de la Nouvelle-Écosse Cam Vidler, directeur, Politique internationale		
Conseil canadien des chefs d'entreprise Ailish Campbell, vice-présidente, Politique internationale et budgétaire		

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

Organisations et individus

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Canada Porc International

Chambre de commerce du Canada

Fondation Canada-Inde

Forestry Innovation Investment

Pacific Exotic Food inc.

Sundher Group Of Companies

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents ([réunions n^{os} 16, 55 à 59, 63 à 66, 70, 73 et 74](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

L'hon. Rob Merrifield

Rapport complémentaire du Nouveau Parti démocratique du Canada sur l'accord de partenariat économique global (APEG) avec l'Inde

Le Nouveau Parti démocratique du Canada est en faveur de l'approfondissement et de l'élargissement des relations économiques entre le Canada et l'Inde. Nous croyons qu'un APEG bien conçu entre le Canada et l'Inde pourrait donner lieu à des occasions d'affaires intéressantes pour les deux pays.

Le NPD reconnaît l'influence grandissante de l'Inde sur les plans culturel, économique, politique et technologique, ainsi que l'engagement essentiel de l'Inde à collaborer avec le Canada pour promouvoir la démocratie et la primauté du droit.

Les témoignages recueillis par le Comité ont mis en lumière la complexité inhérente au renforcement de nos relations commerciales avec un pays comme l'Inde. Bien que nous reconnaissions que l'Inde a récemment connu des changements positifs qui faciliteront ses relations commerciales avec le Canada, des questions préoccupantes soulevées par des témoins méritent toute notre attention.

Bien que nous appuyions, de façon générale et spécifique, les conclusions et recommandations du Rapport, nous pensons que celles-ci demeurent incomplètes.

Le NPD considère que les conclusions et les recommandations additionnelles proposées ci-dessous permettront de consolider des relations commerciales solides et durables avec l'Inde, en plus de favoriser l'épanouissement de notre économie, de notre environnement et de notre société.

Situation politique

Ces dernières années, l'Inde a connu des changements économiques et politiques propices à favoriser le commerce avec le Canada. Certains témoins, dont le Dr Zhan Su, professeur et titulaire de la chaire Stephen A. Jarislowsky en gestion des affaires internationales à l'Université Laval, ont toutefois tenu à rappeler au Comité que l'Inde demeure un pays émergent ayant d'importants défis à surmonter, notamment l'inégalité sociale et l'insécurité alimentaire¹. La Banque mondiale a classé l'Inde au 132^e rang, sur 182 pays, en ce qui a trait à la facilité de la pratique des affaires et au 184^e rang pour l'exécution des contrats.

¹ Zhan Su, séance n° 70, 1^{re} session, 41^e législature, 27 mars 2013.

Le gouvernement canadien doit tenir compte de ces éléments lors des négociations.

Domaine du travail et droits des travailleurs

Les Canadiens souhaitent avoir accès à des biens abordables, mais pas au détriment des droits des travailleurs, des droits des enfants ou des droits de la personne. L'effondrement d'une usine de vêtements au Bangladesh le 24 avril dernier nous rappelle que le respect des droits fondamentaux des travailleurs est essentiel dans une économie mondialisée. Sur le plan juridique, il est préoccupant de constater que l'Inde n'a toujours pas ratifié certaines des conventions fondamentales de l'OIT, comme la Convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, et la Convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective. De plus, certains témoins ont mis en lumière les nombreux défis qui attendent le gouvernement indien en ce qui a trait au domaine du travail. Selon le Dr John Harriss, professeur et directeur de l'École d'études internationales de l'Université Simon Fraser, l'Inde a connu une phase de « croissance non créatrice d'emplois », ce qui a fait que « le nombre de bons emplois à très peu augmenté dans ce pays ». Selon lui, un des plus importants changements qu'a connu l'Inde depuis dix ans est « l'augmentation phénoménale » du travail contractuel. Cela a freiné l'évolution des droits du travail, puisque « 93 % de la main-d'œuvre indienne est employée par le secteur informel, où la protection des travailleurs et la sécurité d'emploi sont quasi inexistantes »². En ce qui a trait au travail des enfants, l'Inde n'a toujours pas ratifié certaines conventions de l'OIT, dont la Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, la Recommandation n° 190, ainsi que la Convention n° 138 sur l'âge minimum. Bien qu'un certain progrès peut être noté, un bon nombre de témoins ont souligné qu'il était bien difficile de mettre fin au travail des enfants en Inde. Suresh Madan, directeur d'Indus Entrepreneurs Toronto, a souligné que le Canada devrait envisager d'insérer dans l'APEG des clauses interdisant l'exploitation de la main-d'œuvre³. Le gouvernement du Canada devrait consulter de façon continue les syndicats canadiens et indiens afin de trouver des moyens de faire en sorte que l'accord garantisse une meilleure protection des droits des travailleurs.

Enjeux environnementaux

Les Canadiens croient que nos politiques commerciales doivent aller de pair avec le développement durable et la protection de l'environnement. Ainsi, tout accord commercial doit comprendre des dispositions qui engagent les parties

² John Harriss, séance n° 65, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013.

³ Suresh Madan, séance n° 64, 1^{re} session, 41^e législature, 25 février 2013.

prenantes à respecter des normes environnementales élevées et à mettre en place des mécanismes de contrôle et de mise en œuvre. Cette question est particulièrement importante, compte tenu de l'affaiblissement actuel des normes environnementales, tant au Canada qu'en Inde. Comme l'ont souligné plusieurs témoins, il ne s'agit pas seulement de légiférer, mais bien de mettre en œuvre des réglementations environnementales et d'effectuer un suivi adéquat. Lors de son témoignage, le Dr John Harriss a indiqué que de plus en plus d'Indiens reconnaissent l'importance des questions environnementales, ce qui pourrait ouvrir des portes aux entreprises canadiennes qui se spécialisent dans le développement de technologies vertes⁴.

Soutien aux échanges culturels, éducatifs, politiques et sociaux

La communauté indo-canadienne offre à nos deux pays un lien vital qui permet de faciliter nos relations commerciales. Bon nombre de témoins ont insisté sur l'importance de tisser des liens culturels, éducatifs, politiques et sociaux afin d'établir des relations durables. Ils ont également souligné les efforts déployés par la diaspora indienne pour créer de nouvelles débouchées commerciales avec l'Inde et l'apport significatif des étudiants indiens séjournant au Canada. Nous croyons qu'il est essentiel de renforcer ces relations dans la perspective d'un APEG avec l'Inde, puisqu'elles permettent d'établir des rapports sincères et profonds, qui ouvrent la voie à d'importantes occasions d'affaires. Par conséquent, nous croyons que le gouvernement canadien doit soutenir les échanges culturels, éducatifs et sociaux entre les citoyens et la société civile de nos deux pays, et participer plus activement aux forums régionaux de l'Asie du Sud-Est et de l'Inde.

Travailleurs étrangers temporaires

Les allégations récentes concernant les mutations visant à déplacer des travailleurs canadiens et le recours abusif au Programme des travailleurs étrangers temporaires préoccupent les Canadiens. Bien que nous encourageons le Canada et l'Inde à tirer parti des avantages découlant de la mobilité du savoir et de la main-d'œuvre entre nos deux pays, nous croyons que cela doit se faire de manière mutuellement avantageuse. Certains témoins ont fait allusion à la croissance qui pourrait découler de la mutation temporaire de gens d'affaires entre le Canada et l'Inde et du rôle que pourrait jouer l'APEG pour faciliter tout cela. Malheureusement, le gouvernement conservateur a très mal géré les dossiers du Programme des travailleurs étrangers temporaires et des mutations internes, et certaines entreprises se sont servies de ce programme pour

⁴ John Harriss, séance n° 65, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013.

remplacer des travailleurs canadiens par des travailleurs étrangers. Un programme des travailleurs étrangers temporaires peut jouer un rôle positif pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre. Toutefois, dans le cadre des présentes négociations concernant l'APEG entre le Canada et l'Inde, il convient de veiller à prévenir tout usage abusif des clauses relatives à la mobilité de la main-d'œuvre.

Règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE)

Comme il a été mentionné en comité, l'APEG entre le Canada et l'Inde ne comprendra pas de mécanisme de RDIE. L'Inde, tout comme d'autres pays tels que l'Australie, a exprimé de fortes réserves quant à l'adoption d'un tel mécanisme, jugé extrême et doctrinal. Les néodémocrates appuient cette réserve. Ces mécanismes soulèvent de plus en plus d'inquiétudes chez nos concitoyens alors qu'ils permettent à une entreprise étrangère de poursuivre toute entité fédérale, provinciale ou municipale ayant adopté une loi que l'entreprise juge comme étant discriminatoire à son égard. Cela met les contribuables à risque de réclamations de dommages pouvant potentiellement totaliser des milliards de dollars et limite la capacité démocratique des gouvernements à tous les niveaux de légiférer dans l'intérêt des Canadiens. Bon nombre d'experts estiment que le RDIE viole certains principes de primauté du droit, notamment à cause de possibilité de conflits d'intérêts, de l'absence d'une procédure d'appel efficace et de l'incertitude entourant le maintien du mandat des juges. Par conséquent, nous nous opposons à ce qu'un tel mécanisme soit intégré à l'APEG, ou un Accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE), entre le Canada et l'Inde. Nous sommes toutefois conscients des défis qui guettent le système judiciaire indien. C'est pourquoi nous croyons qu'il est essentiel d'adopter une position de négociation ferme qui insiste sur l'importance de compter sur des systèmes juridiques ouverts et efficaces, qui permettent de régler les différends en temps opportun et conformément à la primauté du droit. L'essence des échanges est le commerce, et l'essence du commerce repose dans les relations contractuelles. Veiller à ce que les deux pays aient des mécanismes de contrôle juste et efficace afin de faire respecter la primauté du droit est essentiel pour une relation commerciale solide et profonde.

Renforcement de nos rapports commerciaux

La signature d'un traité et l'adoption d'une approche simpliste ne suffiront pas à établir des relations commerciales solides et durables avec l'Inde. Le gouvernement canadien doit s'engager politiquement et investir dans la promotion du commerce. Bon nombre de témoins ont insisté sur le fait que le gouvernement doit fournir les ressources humaines et pécuniaires nécessaires

afin d'aider les entreprises canadiennes de toute taille à percer le marché indien. Selon Ailish Campbell, vice-présidente, Politique internationale et budgétaire du Conseil canadien des chefs d'entreprise, les services fournis par Exportation et Développement Canada, par le Service des délégués commerciaux et par nos agents diplomatiques, ainsi que l'engagement des provinces à tisser des liens avec les entités infranationales indiennes, sont essentiels à l'établissement de rapports commerciaux durables avec l'Inde⁵. Nous croyons donc qu'il est crucial de garantir un large éventail de services commerciaux en Inde afin d'aider les entreprises canadiennes à percer le marché indien. De plus, nous croyons que le gouvernement devrait bonifier les services offerts par les délégués commerciaux au Canada, afin de seconder les entreprises indiennes qui souhaitent s'installer au Canada, ainsi que les entreprises canadiennes qui souhaitent en apprendre davantage sur l'Inde.

Recommandations du Nouveau Parti démocratique du Canada

1. Que le gouvernement du Canada, dans le cadre d'un APEG avec l'Inde, incorpore des dispositions qui engagent les deux pays à respecter des normes élevées en ce qui concerne la protection de l'environnement, des droits des travailleurs et des droits de la personne, et à mettre en place des mécanismes de contrôle et de mise en œuvre.
2. Que le gouvernement du Canada, dans le cadre d'un APEG avec l'Inde, propose des mesures pour garantir l'épanouissement et la sécurité alimentaire des populations vulnérables de l'Inde.
3. Que le gouvernement du Canada, dans le cadre des négociations menant à un APEG avec l'Inde, adopte une position de négociation ferme qui insiste sur l'importance de compter sur des systèmes juridiques ouverts et efficaces, qui permettent de régler les différends en temps opportun et conformément à la primauté du droit.
4. Que le gouvernement du Canada, dans le cadre d'un APEG avec l'Inde, refuse de proposer ou d'accepter l'instauration d'un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États.
5. Que le gouvernement du Canada s'assure que l'APEG avec l'Inde comprenne des mesures visant à prévenir tout recours abusif au Programme des travailleurs étrangers temporaires et aux mutations à l'intérieur d'une entreprise, et s'engage à accroître les activités de suivi et de mise en application du Programme des travailleurs étrangers temporaires et des visas relatifs aux mutations afin de mettre fin aux abus.

⁵ Ailish Campbell, séance n° 70, 1^{re} session, 41^e législature, 29 novembre 2012.

6. Que le gouvernement du Canada s'assure que ses bureaux consulaires situés en Inde disposent du personnel nécessaire pour fournir des services commerciaux qui pourront aider les entreprises canadiennes à percer le marché indien.
7. Que le gouvernement du Canada, dans le cadre des négociations menant à un APEG avec l'Inde, s'engage à inviter les provinces et territoires à participer aux négociations lorsque leurs intérêts sont en jeu et à obtenir leur consentement pour toute mesure qui risque d'affecter leurs intérêts de façon substantielle.
8. Que le gouvernement du Canada effectue une évaluation afin de déterminer si les droits des Autochtones risquent d'être affectés par un APEG avec l'Inde, et si tel est le cas, qu'il procède aux consultations nécessaires.
9. Que le gouvernement du Canada s'assure que notre régime de gestion de l'offre soit pleinement protégé dans le cadre d'un APEG avec l'Inde.
10. Que le gouvernement du Canada, advenant que la question des marchés publics soit abordée dans le cadre d'un APEG avec l'Inde, s'assure de préserver le droit des entités gouvernementales canadiennes d'adopter des mesures pour promouvoir le développement régional, la protection de l'environnement, la création d'emplois et l'approvisionnement régional.
11. Que le gouvernement du Canada encourage les échanges culturels, économiques et sociaux entre le Canada et l'Inde.
12. Que le gouvernement du Canada s'assure que ses négociateurs en chef fournissent au Comité du commerce international et au Parlement canadien des mises à jour et des rapports réguliers sur la progression des négociations.

ACCORD COMMERCIAL CANADA-INDE RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE DU PARTI LIBÉRAL

La prémisse de la conclusion de tout accord commercial doit être la volonté d'en accroître le bénéfice net pour le Canada et les Canadiens. Cela doit être démontré non seulement par une hausse des exportations, mais par un accroissement des exportations à valeur ajoutée ainsi que de l'emploi et de la productivité associés aux échanges commerciaux souhaités.

Comme il l'a déjà fait pour d'autres initiatives commerciales, le gouvernement a tenté de justifier cette nouvelle initiative par des hypothèses générales que ses propres représentants ont mises en doute. Le Parti libéral a déjà démontré, dans de précédents rapports supplémentaires, que le gouvernement avait déjà présenté les conclusions d'une analyse économique avant même le début des négociations sur un éventuel accord commercial. Il est important de le souligner.

Fidèle à lui-même, le gouvernement conservateur s'est contenté de présenter uniquement le meilleur scénario quant aux retombées économiques pour le Canada et les Canadiens. Il a omis de faire une analyse démontrant comment le Canada peut retirer le meilleur avantage de ce genre d'accords commerciaux.

Pour situer la présente évaluation dans son contexte, il importe de rappeler les déclarations du sous-ministre adjoint du Commerce international, Don Stephenson. Dans les témoignages qu'il a livrés devant le Comité les 29 septembre et 1^{er} décembre 2011, voici comment il décrivait l'analyse conjointe menée sur un éventuel ALE entre le Canada et l'Inde. Le 29 septembre, il a dit : « [J]e dois souligner qu'il ne s'agit que d'études économétriques théoriques. Ce sont des prévisions ». En décembre, il a parlé d'un « exercice de modélisation économique ».

C'est cette ambiguïté que le Comité devrait faire ressortir dans le rapport qu'il déposera à la Chambre.

Dans un bref article sur l'accord commercial Canada-Inde publié en novembre, le directeur du département d'économie internationale de l'École de politique publique de l'Université de Calgary fait le constat suivant : « Il est difficile d'avoir des attentes optimistes de la mission en Inde, voire d'espérer un résultat positif des négociations amorcées avec l'Inde, du moins à court terme ». Il poursuit : « L'un des objectifs du Canada est d'améliorer l'accès aux marchés indiens, ce qui ne représente aucun intérêt pour l'Inde. » [traduction]

Selon une récente analyse de l'*Eurasia Group*, les perspectives économiques de l'Inde sont plutôt incertaines :

L'Inde a peut-être réussi à maintenir des taux de croissance généralement élevés, mais les difficiles choix politiques concernant la réforme ont été reportés à la prochaine session parlementaire et la croissance s'est

essoufflée. Qui plus est, des problèmes de corruption ont élaboussé le gouvernement, les partenaires de la coalition se sont montrés moins accommodants que prévu et, par surcroît, les membres du Congrès opposés à la réforme ont démontré qu'ils avaient encore un poids politique considérable au sein de la « famille dirigeante ». En 2013, la capacité du gouvernement de mettre en œuvre de rigoureuses politiques économiques continuera à s'éroder, ce qui confirme les perspectives de stagnation ou de régression de l'Inde. (Eurasia Group, *Top Risks for 2013*, janvier 2013, p.10) [traduction]

Un récent article préparé pour le compte de la Fondation Carnegie (*Six Reasons for India to Look East*, 26 février 2013) (Six raisons pour lesquelles l'Inde devrait se tourner vers l'Est) confirme que la forte croissance économique que l'Inde a connue ces dernières années, soit plus de 8 % par année, sera difficile à maintenir si le gouvernement n'entreprend pas des réformes en profondeur.

Le professeur John Harriss, de l'Université Simon Fraser, a exprimé la même réserve devant le Comité : « L'Inde aura de la difficulté à maintenir le taux de croissance qu'elle souhaite. » (*Témoignages*, n° 65, 27 février 2013, p. 13)

Ces observations concernant le ralentissement évident de l'économie indienne tranchent clairement avec les déclarations optimistes des représentants du gouvernement qui ne cessent de qualifier l'économie indienne d'« explosive ». Le gouvernement devrait prendre bonne note de ces opinions divergentes.

Dans tout arrangement commercial avec l'Inde, la question omniprésente des subventions – un moteur de l'économie indienne – doit être prise en compte. Dans la foulée de la crise économique de 2008, l'Inde s'est engagée dans des dépenses de relance, parallèlement à sa structure de subventions déjà bien établie, ce qui a obligé le pays à « mettre en œuvre une stratégie macroéconomique "de sortie" qui devrait inclure le système bien enraciné de subventions nationales ». (« India: An Emerging Economic Power », Kevin Lynch, *Options politiques*, avril 2010, p. 48) [article en anglais]

Le Canada est peut-être considéré, pour l'économie indienne, comme une source de matières premières, mais l'Inde est en train de transformer sa production industrielle, « délaissant les lignes de produits à prédominance de main-d'œuvre au profit d'une production à forte concentration technologique », ce dont le Canada devrait profiter grâce à ses exportations de ressources naturelles comme la potasse, le blé, le charbon et les produits énergétiques ». (*Options politiques*, septembre 2012)

EMPLOIS ET DÉLOCALISATION

Le professeur Beaulieu, de l'Université de Calgary, a rappelé au Comité qu'il n'existe aucune corrélation directe entre le commerce et la création d'emplois.

Le lien est assez flou entre un accord commercial et le taux d'emploi, ou les emplois réellement créés. On entend souvent dire que cela va créer de l'emploi. Selon les analyses économiques, les accords commerciaux n'ont pas un effet énorme sur la création d'emplois — peut-être un peu à court terme, mais pas à long terme. Des effets sur la croissance économique, ce genre de choses, sont possibles, ce qui peut, à long terme, assurer une économie plus forte. Pour ce qui est des véritables effets sur l'emploi, l'affirmation qu'un tel accord créera de l'emploi est discutable.
(*Témoignages*, n° 59, 11 décembre 2012, p. 3)

La question de la délocalisation d'emplois canadiens, soulevée durant les travaux du Comité, mérite un examen plus approfondi.

Lorsque le Comité a demandé aux représentants d'Affaires étrangères et Commerce international Canada si la délocalisation des emplois posait problème, leur réponse, bien qu'intéressante, devrait préoccuper le Comité :

Vous avez également mentionné la question de la délocalisation des emplois. En tant que représentant du Service des délégués commerciaux du Canada, je dirai que de façon globale, le conseil que nous offrons aux compagnies canadiennes est de toujours se concentrer sur leur compétitivité internationale et sur leur structure de coûts. Dans certains cas, ça peut impliquer de faire affaire avec les fournisseurs de services étrangers. Plus tôt, on a parlé, par exemple, des centrales d'appels pour les bagages égarés. Ça peut aussi toucher les services à valeur ajoutée comme ceux en génie informatique.

Je crois que vous avez soulevé une question pertinente en parlant de la protection des emplois au Canada. Cependant, il faut aussi voir que les compagnies canadiennes doivent se soucier de leur compétitivité internationale, de leur structure de coûts. Ils doivent regarder ce que font leurs concurrents, qu'ils soient américains ou autres, pour contrôler et diminuer les coûts, par exemple pour les services informatiques.
(*Témoignages*, n° 16, 1^{er} décembre 2011, p. 8)

Le titulaire de la chaire en gestion des affaires internationales de l'Université Laval a abondé dans le même sens au cours de son témoignage devant le Comité :

Je crois qu'en soi, une délocalisation, surtout si elle est contrôlée, pourrait même être intéressante pour les entreprises, dans une certaine mesure

[...] [À] l'intérieur du Canada, nos structures de coûts sont très élevées. Or si nous pouvions délocaliser certaines étapes en nous employant à renforcer notre compétitivité à d'autres étapes, les deux actions additionnées pourraient nous procurer une certaine compétitivité. (*Témoignages*, n° 70, 27 mars 2013, p. 4)

Lorsque le Comité a soulevé la question du manque de rigueur manifeste des normes indiennes relativement à la sécurité des travailleurs et aux salaires, la réponse des fonctionnaires a démontré le peu de marge de manœuvre du gouvernement fédéral à cet égard :

[L]e Canada ne peut empêcher des entreprises canadiennes de profiter de services à faible coût – que ce soit des centres d'appels, des services de développement de logiciels ou d'autres services – offerts par d'autres pays. Si ces services sont disponibles, ils permettent aux entreprises de demeurer concurrentielles à l'échelle mondiale, parce que c'est ce que font leurs concurrents. Et ces entreprises fournissent toujours un grand nombre d'emplois de qualité au Canada. À moyen et à long terme, la pénurie de main-d'oeuvre représente l'un des principaux obstacles à la croissance économique du Canada. Par conséquent, en tirant parti des services offerts dans d'autres pays, soit en transférant les services à l'étranger, soit en admettant temporairement des professionnels au Canada, nos entreprises se procurent la main-d'oeuvre dont elles ont besoin pour exercer leurs activités.

En ce qui concerne les droits des travailleurs et l'environnement, l'approche du Canada à cet égard est relativement bien connue. Au cours de nos discussions concernant le commerce, nous nous efforçons de promouvoir le respect de normes de protection des droits des travailleurs et de l'environnement, et nous le ferons au cours de nos discussions avec l'Inde. (*Témoignages*, n° 56, 27 novembre 2012, p. 6)

Au sujet des attentes de l'Inde par rapport au Canada, les représentants de Commerce international se sont montrés assez catégoriques : au chapitre des exportations, l'Inde s'intéresse essentiellement aux matières premières semi-transformées et à l'investissement direct du Canada – deux secteurs qui ne contribuent guère à la création d'emplois à valeur ajoutée au Canada.

[C]omme vous le dites, les Indiens s'intéressent principalement à la technologie et aux investissements parce que, sans investissements étrangers, ils ne peuvent atteindre aucun de leurs objectifs en matière de développement, et cela s'applique non seulement à la plupart des secteurs, mais, en règle générale, à tous les secteurs. Donc, je dirais qu'ils manifestent davantage d'intérêt à l'égard des investissements qu'à l'égard des exportations canadiennes, mais, dans certains secteurs, les importations revêtent une grande importance pour les Indiens. Par exemple, la potasse et les lentilles contribuent à leur sécurité alimentaire,

l'une de leurs plus grandes priorités. Quoi qu'il en soit, c'est ce que je suppose. (*Témoignages*, n° 56, 27 novembre 2012, p. 3)

L'intérêt de l'Inde à l'égard de l'investissement direct provenant de sources canadiennes est manifeste et il y aurait lieu de s'en préoccuper. Dans un récent rapport, la Fondation Carnegie soulève des questions troublantes sur la situation de l'Inde :

Jusqu'à maintenant, la libéralisation généralisée de l'investissement direct étranger (IDE) a été plutôt inefficace et, dans de nombreux cas, elle comportait des mesures contreproductives qui dénotent un manque de compréhension de ce qu'est une économie de marché. Un bon exemple de ces politiques improductives, ce sont les dispositions relatives « au contenu local » qui minent souvent les mesures, par ailleurs raisonnables, mises en place par l'Inde pour accroître l'IDE. » (*Opportunities Unbound*, Fondation Carnegie, 2013, p. 20) [traduction]

Selon le rapport de l'Université de Calgary, l'accès aux marchés indiens demeure très difficile, malgré les cinq ALE bilatéraux et les deux ALE régionaux conclus par l'Inde. Le rapport rappelle que, selon une étude de l'OMC, l'Inde continue à recourir à des barrières non tarifaires – interdictions, licences, restrictions et autres – dans le but de restreindre ses importations, sans parler des mesures antidumping. Combien de ces restrictions faudra-t-il éliminer pour s'assurer que la conclusion d'un ALE est une bonne chose?

Le rapport de l'Université de Calgary soulève également une autre question préoccupante : « Le Canada est intéressé à négocier la libéralisation des services, mais en ce qui concerne l'Inde, l'acquisition de services ne fait pas partie des négociations ».

Dans son témoignage devant le Comité, le vice-président du développement des affaires internationales d'Exportation et Développement Canada a dit qu'il ne fallait pas sous-estimer l'ampleur de la corruption au sein de l'économie indienne :

[J]e crois que nous édulcorerions les choses si nous passions sous silence le fait qu'il y ait toujours en Inde des préoccupations et des problèmes liés à la corruption à de multiples échelons et à de nombreux endroits du pays [...] Il s'agit assurément d'un facteur que je rangerais dans la catégorie des obstacles non tarifaires et qui, bien souvent, dissuade les sociétés canadiennes qui peuvent investir ailleurs leur capital durement gagné d'investir en Inde. (*Témoignages*, n° 58, 6 décembre 2012, p. 17)

Il a ajouté que les Canadiens devaient savoir que s'ils font des affaires avec les Indiens, ils risquent d'être confrontés à des problèmes qui ne sont pas courants au Canada.

Les Indiens eux-mêmes doivent faire face à un tas de paperasserie, à des politiques administratives et bureaucratiques archaïques et obstructives et, enfin, à la corruption. Il serait naïf, de la part du Canada, de croire qu'en faisant affaires avec l'Inde, nous parviendrons, d'une façon ou d'une autre, à faire adopter immédiatement nos valeurs [...] [L]es Canadiens devront être patients et mentalement prêts à relever ces défis.
(*Témoignages*, n° 55, 20 novembre 2012, p. 4)

Voici ce que le professeur Harriss, de l'Université Simon Fraser, a fait observer au sujet de la manière dont s'exerce l'influence au sein de l'économie indienne :

[L]'Inde se place, bien sûr, très bas dans la liste des pays où il est facile de faire des affaires, établie par la Banque mondiale [, et qu'elle] obtient, en fait, une cote très basse pour ce qui est du respect des contrats. Mais ces faits sont probablement très bien connus [...] [Notons aussi] la mainmise d'un petit nombre de très grandes entreprises en Inde, comme Reliance, SR et Tata, des sociétés très puissantes qui exercent énormément d'influence sur les décisions et les politiques du gouvernement [...] Il serait important d'éviter les secteurs contrôlés par ces puissants intérêts acquis, comme les télécommunications et l'industrie pharmaceutique, où les grosses pointures ont des intérêts très importants.
(*Témoignages*, n° 65, 27 février 2013, p. 10)

Comme dans le cas des autres accords commerciaux conclus par le présent gouvernement, force est de constater un manque de compréhension ou d'acceptation, de sa part, de la nécessité de collaborer avec tous les intervenants du pays à l'élaboration d'une stratégie industrielle et économique qui fera en sorte que le Canada et les Canadiens retireront le meilleur avantage d'un accord, quel qu'il soit. Le principal élément de cette stratégie doit être l'accroissement de l'activité à valeur ajoutée au Canada.

RECOMMANDATIONS

1. Que le gouvernement s'assure que tout accord conclu entre le Canada et l'Inde garantisse la pleine réciprocité en matière de commerce, en particulier en ce qui concerne notre secteur manufacturier à valeur ajoutée.
2. Que le gouvernement effectue une analyse des coûts et bénéfices de la délocalisation d'emplois en Inde ainsi que des répercussions de cette pratique sur le marché du travail canadien.
3. Que le gouvernement du Canada envisage la mise en œuvre d'un programme d'adaptation au commerce, similaire à celui que les États-Unis

ont mis en place pour l'ALENA, afin d'aider les travailleurs du Canada susceptibles d'être déplacés en raison de l'accroissement des échanges commerciaux avec l'Inde.

4. Que le gouvernement du Canada, parallèlement aux négociations canado-indiennes en vue de la conclusion d'un Accord global de partenariat économique (AGPE), élabore une stratégie commerciale et industrielle nationale. Cette stratégie devrait notamment viser à renforcer la base manufacturière nationale afin que, dès la conclusion de l'AGPE, les entreprises canadiennes qui participent aux chaînes à valeur ajoutée puissent maximiser les retombées de l'AGPE.

